

1	DOCUMENTATION À FOURNIR PAR TRAGSA A L'ADJUDICATAIRE	24
4.	TYPLOGIE DES ŒUVRES	26
5.	CRITÈRES D'INTERVENTION	27
5.1	QUALITÉ TECHNIQUE	27
5.2	QUALITÉ STRUCTURELLE	28
5.3	QUALITÉ ARCHITECTURALE	29
6.	PLANIFICATION DU TRAVAIL	29
7.	MONTANT DE BASE DU MARCHÉ	30
8.	LES MOYENS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX	31
8.1	MOYENS HUMAINS	32
8.2	MOYENS MATÉRIELS	34
9.	ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	35
10.	SANCTIONS ADMINISTRATIVES	35
11.	FACTURATION	35
12.	MODE DE PAIEMENT	36
13.	ANTICIPATION	36
15.	LES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES	37
16.	LA PRÉVENTION DES RISQUES CRIMINELS	37
17.	CLAUSE ANTI-CORRUPTION	37
18.	CONFIDENTIALITÉ	37
19.	LA RÉOLUTION DES CONFLITS	37

1. OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet la passation d'un marché par procédure ouverte à l'étranger par Empresa de Transformación Agraria, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSA), de **L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉDACTION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, LE DOSSIER DU PROJET D'EXÉCUTION, AINSI QUE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET LA COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION SANTÉ DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT SIÈGE DE L'INSTITUT CERVANTES À CASABLANCA -MAROC- SITUÉ AU NUMÉRO 31 DE LA RUE D'ALGER.**

Le présent cahier des charges régit le contrat, son contenu et ses effets. Ces conditions seront applicables à l'ensemble du service et seront supervisées et évaluées par le personnel technique de TRAGSA. La simple soumission d'une offre implique l'acceptation des conditions établies par TRAGSA, ainsi que sa connaissance et sa compréhension.

Langue : L'offre est rédigée en français. La langue de l'assistance technique est le français.

Le projet sera présenté au Royaume du Maroc en langue française et les travaux seront exécutés à Casablanca, en langue française ; le bureau d'études doit avoir la capacité linguistique de comprendre cette langue ainsi que la langue espagnole si nécessaire.

Lieu de livraison : Le lieu de livraison de l'assistance technique est le Maroc.

2. DESCRIPTION OBJET DU CONTRAT

Les travaux couverts par le contrat sont basés sur l'attribution par l'Institut Cervantes à Empresa de Transformación Agraria, S.A., S.M.E., M. P. (TRAGSA) de la rénovation complète du siège de l'Instituto Cervantes situé au 31 rue d'Alger, à Casablanca (Maroc).

2.1. OBJET DU CONTRAT

Le marché a pour objet la fourniture d'un travail de conseil technique en matière d'architecture, d'ingénierie et de structures de bâtiments, consistant en :

- **L'ELABORATION DU DOSSIER DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Demander une licence conforme aux règles techniques marocaines applicables sur la base de l'avant projet sommaire élaboré par l'équipe espagnole désignée par Tragsa à cet effet. Elle doit être signée par des techniciens compétents et autorisés à signer et à présenter des projets de construction au Maroc. Cette phase comprend le déroulement complet du processus d'obtention des Licences, ainsi que l'accomplissement de toutes les exigences demandées par les autorités locales compétentes (Agence Urbaine de Casablanca, entre autres).

- **L'EXÉCUTION D'ÉTUDES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES.** Études complémentaires, échantillonnages ou essais jugés nécessaires par l'adjudicataire pour la réalisation correcte de l'objet du présent cahier des charges, ou tout autre coût auxiliaire jugé nécessaire pour compléter les études techniques antérieures déjà existants. Il s'agit d'un montant forfaitaire à justifier, de sorte que l'adjudicataire peut proposer le type et le nombre d'essais ou d'analyses qu'il juge nécessaires dans le cadre du développement des travaux faisant l'objet du présent appel d'offres. La proposition doit être acceptée par Tragsa et la facture correspondante de l'entreprise chargée d'effectuer les essais doit

être fournie afin de procéder à la facturation.

- **L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE PROJET D'EXÉCUTION.**
Dans cette phase du projet, l'adjudicataire doit développer fidèlement les solutions techniques conçues dans l'avant projet définitif, en fournissant les spécifications techniques et les détails de construction pour l'action architecturale, technique et structurelle requise, avec un niveau de définition tel qu'il permette l'exécution des travaux dans les espaces concernés suivant les prescriptions techniques déterminées par TRAGSA.
Il doit assurer la vérification du respect de la réglementation marocaine dans le projet rédigé.
Il doit être signé par des techniciens agréés et compétents pour présenter des projets de construction au Maroc.
- **LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET LA GESTION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.** Dans cette phase du Projet, l'adjudicataire doit assurer la direction et le suivi des travaux, contrôler l'exécution et la mise en œuvre des solutions structurelles et constructives définies dans le Projet, ainsi qu'assurer le développement de solutions techniques spécifiques découlant des besoins des travaux lors de leur exécution matérielle.
L'adjudicataire doit être agréé par les autorités marocaines pour l'exercice de ses fonctions.
- **LA COORDINATION DE LA SECURITE ET DE LA SANTE DES TRAVAUX.** L'adjudicataire doit assurer le rôle de coordinateur de la sécurité et de protection de la santé pour les travaux de construction pendant la préparation du projet et l'exécution des travaux au Maroc, et doit donc être agréé par les autorités marocaines pour l'exercice de ses fonctions.

L'adjudicataire doit donc fournir l'assistance technique spécialisée en architecture et en ingénierie du bâtiment, qui permettra de réaliser le processus de construction complet pour la rénovation complète du bâtiment du SIEGE DE L'INSTITUT DE CERVANTES, RUE D'ALGER 31, CASABLANCA (MAROC).

La conception et le développement technique des solutions, la rédaction des documents techniques conformément aux réglementations urbanistiques et techniques applicables, ainsi que le contrôle exécutif du processus de construction des ouvrages projetés et leur coordination en termes de santé et de sécurité, conformément aux normes marocaines, seront effectués.

2.1.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX COUVERTS PAR LE CONTRAT

Le travail de conseil technique à effectuer, spécialisé dans l'architecture et l'ingénierie du bâtiment, doit comprendre le développement des aspects suivants :

2..1.1 ELABORATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

DOSSIER pour la demande de Licence, en conformité avec les règles techniques marocaines applicables.

Il doit être signé par le(s) technicien(s) compétent(s) habilité(s) à signer et à présenter des projets de construction au Maroc et par l'équipe espagnole chargée de la rédaction de l'Avant Projet Sommaire désignée par TRAGSA à cet effet.

Cette phase comprend

- La coordination nécessaire à la rédaction de l'Avant Projet Définitif sur la base de l'Avant Projet Sommaire préparé par l'équipe espagnole (équivalent à la rédaction d'un Proyecto Básico complet en Espagne).

L'Avant Projet Sommaire fourni par TRAGSA définit les aspects fondamentaux des caractéristiques générales de l'ouvrage : fonctionnelles, formelles, constructives et économiques, dans le but de fournir une première image globale de l'ouvrage et d'établir un budget provisoire.

- Préparation du dossier complet du PCE (Permis de Construire), basé sur l'Avant Projet Définitif, pour soumission à la Licence.
- Assistance technique à TRAGSA pour l'obtention du Permis de Construire, c'est-à-dire : suivi du processus, participation aux réunions avec les autorités compétentes en matière d'urbanisme et réponse à leurs demandes éventuelles.

Le dossier de permis de construire sera soumis à Tragsa pour approbation par les services techniques et la direction de l'Institut Cervantes.

Il sera ensuite soumis au Conseil Régional de Casablanca / Agence d'Urbanisme, afin de déposer la demande de Permis de Construire dans les conditions prévues par la loi, afin d'obtenir le *Permis de Construire* qui permettra le démarrage des travaux.

Cette phase comprend le respect de toutes les exigences requises par les autorités locales compétentes (Agence urbaine de Casablanca).

2.1.1.2 LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES.

Cette rubrique comprend les études complémentaires, les échantillonnages ou les essais jugés nécessaires par l'adjudicataire pour la fourniture correcte de l'objet du présent cahier des charges, ou tout autre coût auxiliaire jugé nécessaire pour compléter les études techniques antérieures déjà existants. Il s'agit d'une unité forfaitaire à justifier, de sorte que l'adjudicataire peut proposer le type et le nombre d'essais ou d'analyses qu'il juge nécessaires dans le cadre du développement des travaux faisant l'objet du présent appel d'offre. La proposition doit être approuvée par Tragsa et la facture correspondante de l'entreprise chargée d'effectuer les tests doit être fournie pour la facturation.

2.1.1.3 RÉDACTION DU PROJET D'EXÉCUTION. Le projet d'exécution doit développer fidèlement les solutions techniques conçues et approuvées dans l'Avant Projet Définitif, par une équipe agréée par l'état, c'est à dire habilitée à signer et à présenter des projets au Royaume du Maroc, jusqu'au niveau exécutif.

Les actions identifiées dans l'étude de faisabilité technique et le projet de structures fourni par TRAGSA doivent être prises en compte.

L'adjudicataire devra fournir les spécifications techniques et les détails de construction pour les travaux architecturaux, techniques et structurels requis, avec un niveau de définition permettant l'exécution des travaux des espaces concernés suivant les prescriptions techniques déterminées par TRAGSA afin de garantir le développement correct du Projet jusqu'au niveau Exécutif.

Il devra assurer la vérification de la conformité avec les réglementations marocaines dans le projet qui est rédigé.

Cette phase comprend

- Élaboration de l'Avant Projet Détaillé (équivalent à la rédaction d'un projet d'exécution complet en Espagne).
- Élaboration des plans de détail.
- Budget détaillé et chiffré.

Il doit être signé par le(s) technicien(s) agréés, c'est à dire compétent(s) et habilité(s) à signer et à soumettre des projets de construction au Maroc. Les projets partiels de structures, de protection

incendie, d'installations, d'accessibilité, de protection face au bruit et d'efficacité énergétique doivent être soumis et validés par le Bureau de Contrôle désigné par TRAGSA à cet effet.

2.1.1.4 MAÎTRISE D'OEUVRE ET SUIVI DES TRAVAUX.

Le soumissionnaire retenu sera responsable de la mise en œuvre des solutions structurelles et constructives définies dans le projet, du contrôle de son exécution, ainsi que du développement de solutions techniques particulières découlant des besoins des travaux pendant leur exécution matérielle.

Cette phase comprend:

- Le suivi des travaux,
- sa conformité et
- leur réception (la réception partielle des travaux - implantation et réception des dalles, si c'est le cas -si bien que la réception provisoire de l'ensemble et la réception définitive).

2.1.1.5 COORDINATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ.

Le soumissionnaire retenu doit assurer la fonction de coordinateur de la santé et de la sécurité pour les travaux de construction pendant la préparation du projet et l'exécution des travaux. Ce coordinateur sera celui qui :

-Élabore l'étude sur la sécurité et la protection de la santé (**étude SPS**) appartenant au **Dossier de Projet d'Exécution**.

-Approuve le **PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION SPS** qui établit les moyens de coordination nécessaires en matière de protection et de prévention des risques professionnels ou, le cas échéant, présente les modifications pertinentes en vue du démarrage de l'activité sur le site.

Il doit être agréé par les autorités marocaines pour l'exercice de ses fonctions.

-Organise la coordination des activités relatives aux risques existants sur le lieu de travail et aux mesures de protection et de prévention correspondantes, ainsi qu'aux mesures d'urgence à appliquer.

2.1.2. CONTENU DES TRAVAUX À EFFECTUER

Les caractéristiques particulières des travaux couverts par le contrat sont les suivantes :

2.1.2.1 DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE (AVANT PROJET DÉFINITIF)

- LA RÉDACTION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

L'équipe attributaire recevra de Tragsa l'Avant Projet Sommaire préparé par l'équipe espagnole désignée par Tragsa à cet effet. Sur la base de ce document, elle établira l'**AVANT PROJET DÉFINITIF**.

L'adjudicataire doit assurer la coordination nécessaire avec Tragsa pour communiquer la définition des exigences légales établies au Maroc, ainsi que la manière dont elles sont intégrées dans les solutions conçues dans le cadre du projet.

Il doit être signé par le(s) technicien(s) compétent(s) habilité(s) à signer et à présenter des projets de construction au Maroc (agréé par l'état) et par l'équipe espagnole chargée de la rédaction de l'Avant Projet Sommaire désignée par TRAGSA à cet effet.

- L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE (DPC)

Le dossier (DPC) soumis à ce stade par le soumissionnaire retenu doit contenir les éléments suivants

- La documentation administrative, y compris deux copies du contrat signé avec l'architecte, qui doit clairement stipuler les responsabilités de l'architecte, y compris le suivi du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire.
- Note d'urbanisme.
- Attestation de stabilité du bâtiment existant.
- Plans de l'Avant Projet Définit (Adaptation des plans de l'**Avant Projet Sommaire** - fournis par Tragsa).
 - o Trois exemplaires du plan de situation.
 - o Une copie du plan cadastral.
 - o Huit exemplaires du plan complet du bâtiment. Ce plan doit comprendre tous les étages du bâtiment à une échelle égale ou supérieure à 1:100.
 - ✓ Plans d'étage du bâtiment. Le plan du rez-de-chaussée doit montrer tous les éléments de la voirie, c'est-à-dire les trottoirs, les cours, etc.
 - ✓ Dessins des façades du bâtiment à construire et des bâtiments adjacents avec détails à échelle réduite (1/50, 1/20, 1/10)si besoin.
 - ✓ Les plans de coupe et de section du bâtiment et tout autre dessin pouvant aider à la compréhension du projet.
- Certificat de stabilité/attestation (à considérer comme référence le Projet de Structures fourni par Tragsa) validé par le Bureau de Contrôle désigné par TRAGSA à cet effet.
- Certificat/attestation d'étanchéité.
- Fiche sur l'efficacité énergétique.
- Dossier technique concernant le raccordement du bâtiment au réseau public de télécommunications (le cas échéant).
- Dossier technique de conformité aux règles de Protection Incendie, signé par un technicien agréé par l'Office Marocain de la Protection Civile (autorisation D21).
- Cahier de Chantier.
- Relevé planimétrique du bâtiment et de ses abords immédiats.
- Document graphique de l'intégration du bâtiment dans le paysage.

En outre, le dossier pour le permis de construire contiendra des projets partiels spécifiques - tels que des installations de Protection Incendie - autant de documentation que nécessaire pour obtenir les autorisations administratives du permis de construire requis.

Cette phase permet de définir les aspects fondamentaux des caractéristiques générales de l'ouvrage : fonctionnelles, formelles, constructives et économiques, dans le but de donner une première image globale de l'ouvrage et d'établir un budget provisoire. Son **contenu sera suffisant pour demander le permis de construction** mais insuffisant pour réaliser la construction.

Tous les documents doivent être soumis en français

Tous les documents inclus dans le projet doivent être signés à la fois par l'architecte espagnol et par l'équipe marocaine adjudicataire du présent marché.

Il sera soumis par TRAGSA, en collaboration avec l'équipe de consultants, aux autorités compétentes (*Agence Urbaine de Casablanca*).

Suivi de la rédaction du projet/dossier :

L'adjudicataire facilitera le suivi du processus d'élaboration de l'avant projet définitif de manière coordonnée avec l'équipe technique de TRAGSA, grâce à la participation de l'équipe principale concerné aux réunions de coordination et de suivi, qui peuvent être hebdomadaires ou bimensuelles, en fonction du degré d'avancement ou des besoins du projet, et qui seront convoquées par Tragsa pour être tenues par voie télématique.

Conditions de soumission de la documentation à Tragsa

Deux copies papier de la documentation générée dans le cadre du projet seront remises : une pour Tragsa et l'autre pour le propriétaire, l'Institut Cervantes. De même, une autre copie de la documentation sera remise à TRAGSA sous forme de support informatique. Tous les documents générés doivent être signés par tous les architectes auteurs du projet (équipe espagnole/équipe marocaine), ainsi que les projets partiels, le cas échéant, signés par les concepteurs en fonction de leur spécialité.

Le projet sera présenté avec le titre, l'auteur, le mois et l'année de rédaction figurant sur la couverture de chaque boîte. De toute la documentation produite, 1 copie sera livrée sur papier et (1) une autre copie sur un support numérique compatible, dans le format de livraison suivant :

Volume 1 - Documentation administrative

Volume 2 - Mémoires, budget approximatif ou provisoire et certificats/attestations.

Volume 3 - Annexes, calculs et autres documents non inclus dans les mémorandums

Volume 4 - Plans signés par les deux équipes responsables du projet : espagnole et marocaine.

Pour les copies sur support informatique, la documentation doit être présentée sous la forme indiquée ci-dessus et doit être soumise de la manière suivante :

- Mémoires et cahier des charges en format Word et PDF.
- Matériel photographique : photographies, anagrammes, logos, etc., en format JPG ou GIF.
- Dessins au format AUTOCAD v. 2017 (ou compatible) et au format PDF.
- Chiffrage, devis, prix unitaires, prix de détail en format PRESTO 8, PDF et BC3.

TRAITEMENT DES LICENCES ET DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le soumissionnaire retenu sera responsable de l'obtention du permis de construire définitif auprès des autorités compétentes en matière d'urbanisme (*Agence urbaine de Casablanca*).

Cela nécessitera la participation de consultants spécialisés pour l'élaboration de projets partiels. Ceux-ci devront être agréés par les organismes ou autorités compétents en la matière. L'adjudicataire devra effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des licences requises.

Si, au cours du traitement des licences, des exigences, des objections ou des demandes de corrections ou de documentation sont formulées par les autorités locales, il incombera à l'adjudicataire de répondre à ces objections et corrections avec la plus grande diligence possible.

2.1.2.2.2 LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES AUXILIAIRES.

Cette phase comprend toutes les études complémentaires, échantillonnages ou essais jugés nécessaires par l'adjudicataire pour la fourniture correcte de l'objet du présent cahier des charges, ou tous les autres frais auxiliaires jugés nécessaires pour compléter les études techniques antérieures déjà existantes. Il s'agit d'un poste forfaitaire à justifier, de sorte que l'adjudicataire peut proposer le type et le nombre d'essais ou d'analyses que, dans le cadre du développement des travaux couverts par le présent appel d'offres, il puisse juger nécessaires, sans dépasser le prix total de l'unité forfaitaire. La proposition doit être approuvée par Tragsa et la facture correspondante de l'entreprise chargée d'effectuer les tests doit être fournie pour la facturation.

Ce type de tests à justifier peut être complémentaire de ceux réalisés déjà préalablement:

Etude planimétrique apporté par TRAGSA,

-Étude géotechnique apporté par TRAGSA,

-Tests en laboratoire et analyse pathologique de la structure existante apporté par TRAGSA,

ou toute autre analyse technique.

2.1.2.3 ÉLABORATION DU DOSSIER DE PROJET D'EXÉCUTION (DPE)

Le projet d'exécution doit développer fidèlement les solutions techniques conçues et approuvées dans l'Avant Projet Définitif ainsi que dans le projet de consolidation structurelle élaboré par l'équipe espagnole désignée par Tragsa à cet effet, jusqu'au niveau exécutif.

Les actions identifiées par l'étude de faisabilité constructive, le projet de base (Avant Projet Définitif) et le projet de consolidation structurelle doivent être abordées afin de répondre aux besoins structurels du bâtiment, en définissant les mesures de réparation, de restauration et de conservation, ainsi que les renforcements structurels qui doivent être apportés à la structure. Les opérations de rénovation et d'extension (si nécessaire) des espaces, adaptées aux besoins actuels de l'Institut Cervantes, seront incluses.

L'adjudicataire doit définir et spécifier les solutions conçues au niveau de la structure, de la construction et des installations, doit fournir les spécifications techniques et les détails de construction nécessaires aux performances architecturales, techniques et structurelles requises, avec un niveau de définition permettant l'exécution des travaux dans les espaces concernés, en assurant la vérification de la conformité à la réglementation marocaine dans le projet qui est rédigé.

Le dossier du projet d'exécution doit être signé par le(s) technicien(s) compétent(s) pour présenter des projets de construction au Maroc et agréé(s) par l'Ordre National des Architectes du Royaume du Maroc.

Le projet partiel de sécurité incendie doit être signé par un technicien agréé par la Protection Civile du Royaume du Maroc (autorisation d21) et approuvé par le Bureau de Contrôle désigné par TRAGSA à cet effet.

Les projets partiels concernant les structures, les installations, l'efficacité énergétique, la protection contre le bruit et l'accessibilité seront soumis à l'approbation du Bureau de contrôle désigné par TRAGSA à cet effet.

Le soumissionnaire retenu facilitera le suivi du processus d'élaboration du projet en coordination avec l'équipe technique de TRAGSA, par la participation de l'équipe principale aux réunions de coordination et de suivi, qui peuvent être hebdomadaires ou bimensuelles, en fonction du degré d'avancement et des besoins du projet, qui seront convoquées par Tragsa et se tiendront soit en personne à Casablanca, soit par voie télématique.

Le Dossier de PROJET D'EXÉCUTION (DPE) à soumettre à ce stade par l'adjudicataire doit contenir :

A) MÉMOIRES

RAPPORT GÉNÉRAL.

MG DONNÉES GÉNÉRALES

MG 1 Identification et objet du projet

MG 2 Acteurs du projet

MG 3 Liste des documents complémentaires et des projets partiels avec identification des rédacteurs techniques autres que le concepteur.

MD MÉMOIRE DESCRIPTIVE

MD 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES : CONTEXTE ET CONDITIONS DE DEPART

Données de localisation (nom de la rue, de la place, etc. ou, à défaut, données d'identification de la parcelle et de la localité dans laquelle elle se trouve avec identification urbaine de la parcelle ou du terrain) et référence cadastrale.

▪ Données de tracé :

- Description (forme, limites, superficie, orientation, élévation, alignement et autres caractéristiques).
- Servitudes, le cas échéant,
- Services urbains existants et réseaux d'autres services
- Caractéristiques de l'environnement. Paysage urbain ou naturel
- Caractéristiques environnementales

Données sur le bâtiment existant avec une description de l'état actuel de réparation et de conservation, tant en ce qui concerne les aspects formels et constructifs que les installations.

En plus des nombreuses études pathologiques résultant des études réalisées au cours des périodes précédentes de la vie du bâtiment, TRAGSA a récemment commandé des services spécialisés pour la caractérisation et l'évaluation de l'état de la structure, consistant en l'étude pathologique et l'analyse de l'état du béton armé qui compose les différentes typologies structurelles du bâtiment, qui seront mis à la disposition de l'adjudicataire.

- ✓ Contexte du projet : existence ou non d'études antérieures (propres ou autres), données relatives à la documentation du projet avec référence expresse à l'auteur.

Tragsa fournira à l'adjudicataire un recueil de toutes les informations disponibles sur le contexte et l'évolution historique de la vie du bâtiment, y compris la documentation compilée sur le bâtiment.

▪ Demande d'urbanisme :

- Planification générale en vigueur et planification du développement, le cas échéant.
- Qualification, classification du terrain et admission de l'usage par son régime spécifique.
- Ordonnances (avec référence aux paramètres d'application : constructibilité, hauteur, occupation, marges de recul et forme). Catalogage, le cas échéant.

Programme d'exigences : description du programme qui a servi de base à la rédaction du projet tel qu'il a été contracté.

MD 2 DESCRIPTION DU PROJET

MD 2.1 Description générale du projet et des espaces extérieurs qui lui sont affectés

Description du modèle de bâtiment adopté et des caractéristiques générales de l'ouvrage : description et liste des utilisations prévues du bâtiment ou des parties du bâtiment et des locaux qui le composent ; description des espaces extérieurs ; prévision générique des systèmes de construction et présentation des données économiques significatives, le cas échéant.

MD 2.2 Description du bâtiment. Programme fonctionnel. Description générale des systèmes

Description des circonstances ou des paramètres déterminant le choix des systèmes :

- Structurel
- Compartimentage
- Façades
- Finition
- Conditionnement de l'environnement et des services.

MD 2.3 Relation entre les surfaces et les autres paramètres

Tableaux des surfaces par usage et des totaux :

- Utile
- Construit
- Calculable à des fins de planification urbaine

Tableau récapitulatif des paramètres d'urbanisme du modèle adopté :

- Hauteur du bâtiment (nombre d'étages)
- Marge de recul ou séparation par rapport aux limites
- Taux d'occupation
- Constructibilité
- Hauteurs (hauteur des étages, hauteur libre des étages, corniche, etc.)
- Corps volants
- Cours intérieures

Incidence des exigences en matière de protection contre l'incendie sur la conception du bâtiment (sectorisation, voies d'évacuation, escaliers, portes, etc.)

MD 3 PERFORMANCE DES BATIMENTS

Par exigences de base et par rapport aux exigences de base de la CTE. En particulier, les exigences convenues entre le développeur et le concepteur qui dépassent les seuils établis dans la CET doivent être indiquées.

- Des limites à l'utilisation de l'ensemble du bâtiment et de chacune de ses pièces et installations sont fixées.

Exigences à remplir en fonction des caractéristiques du bâtiment

Déclaration selon laquelle le bâtiment est conçu de telle sorte que (conformément aux exigences de base du CTE) sa performance attendue sera la suivante :

MD 3.1 Utilisation. Conditions fonctionnelles relatives à l'utilisation du bâtiment

MD 3.2 Sécurité structurelle

Il doit avoir une performance structurelle adéquate contre les actions et influences prévisibles auxquelles il peut être soumis lors de sa construction et de l'utilisation prévue.

MD 3.3 Sécurité incendie

- Il doit réduire dans des limites acceptables le risque de dommages accidentels causés aux utilisateurs par le feu, résultant des caractéristiques de conception, de construction, d'utilisation et d'entretien.

MD 3.4 Sécurité d'utilisation et accessibilité

- Il réduit dans des limites acceptables le risque que les utilisateurs subissent des dommages immédiats lors de l'utilisation prévue du bâtiment en raison des caractéristiques de conception, de

construction, d'utilisation et d'entretien, et facilite l'accès et l'utilisation non discriminatoires, indépendants et sûrs pour les personnes handicapées.

MD 3.5 Assainissement

- Il doit réduire dans des limites acceptables le risque d'inconfort ou de maladie pour les utilisateurs à l'intérieur du bâtiment dans des conditions normales d'utilisation, ainsi que le risque de détérioration du bâtiment et le risque de détérioration de l'environnement dans son voisinage immédiat, en raison des caractéristiques du bâtiment, et il doit être conçu pour réduire le risque de dommages au bâtiment et le risque de détérioration de l'environnement dans son voisinage immédiat. le projet, la construction, l'utilisation et l'entretien.

MD 3.6 Protection contre le bruit

- Il limite, à l'intérieur du bâtiment et dans des conditions normales d'utilisation, les risques de nuisances sonores ou de maladies pour les utilisateurs qui résultent de la conception, de la construction, de l'utilisation et de l'entretien du bâtiment.

MD 3.7 Économie d'énergie. Limiter la demande d'énergie

- Il réduira la consommation d'énergie dans des limites durables, en permettant qu'une partie de la consommation d'énergie provienne de sources d'énergie renouvelables, en raison des caractéristiques du projet, de la construction, de l'utilisation et de l'entretien.

MD 3.8 Autres exigences en matière de construction

Indication des limites d'utilisation établies, tant pour l'ensemble du bâtiment que pour chacun de ses locaux et installations. Tout ce qui précède doit être basé sur : Les surcharges prévues ou pouvant être prévues dans le projet, l'élimination des risques dérivés de l'exercice de certaines activités, l'occupation maximale du bâtiment ou de certaines de ses dépendances conformément aux conditions établies par la réglementation en matière de protection contre l'incendie.

MC. MÉMOIRE CONSTRUCTIVE

MC 0 TRAVAUX PRÉLIMINAIRES, DÉMOLITION, PIQUETAGE ET PRÉPARATION DU SITE

- Déconstruction" dans votre cas.
- Procédure à utiliser. Matériaux à recycler
- Éléments à démolir
- Mesures de sécurité structurelle à prendre à l'égard des voisins
- Démontage. Procédure à suivre. Conditions de coulage, de remblayage et de compactage.
- Mesures de sécurité structurelle à prendre à l'égard des bâtiments adjacents.

MC 1 SUPPORT DE CONSTRUCTION

- Justification des caractéristiques et paramètres du sol à prendre en compte pour le calcul, en temps utile, des fondations.
- Description du système de fondation proposé (conformément aux conclusions ci-dessus)
- Référence à l'annexe de calcul de la structure où les détails des fondations sont détaillés.
- Référence au type d'assainissement horizontal prévu et à son raccordement au réseau général (à noter qu'il est décrit dans la section sur l'installation d'assainissement).

MC 2 SYSTÈME STRUCTUREL

- Structure porteuse et structure horizontale. Description des hypothèses de départ et de la méthode de calcul utilisée. Description du système proposé et de ses éléments constitutifs (modulations, matériaux, types de dalles, portées).
- Joints structurels.
- Structures auxiliaires, contreventements et arrimages

- Éléments complémentaires : murs de soutènement, escaliers, rampes, etc.
- Référence à l'annexe du calcul de la structure où les détails de la structure sont précisés.

SYSTÈME D'ENVELOPPE MC 3 :

- Description du modèle adopté.
- Définition constructive des différents sous-systèmes de l'enveloppe du bâtiment. Composition des éléments. Modulations, feuilles, couches, emboîtement, étanchéité, joints de dilatation.
- Appuis, linteaux, jambages. Points singuliers.
- Étanchéité, isolation, pare-vapeur.
- Éléments complémentaires
- Menuiserie extérieure. Matériaux, sections et profils, ferrures. Systèmes d'ouverture et de fermeture, accessoires d'accrochage et de sécurité. Finitions et traitements de finition. Éléments complémentaires.
- Vitrage. Matériaux, épaisseurs et accessoires. Finition et traitements de finition.
- Description du comportement de l'ensemble du système par rapport aux actions auxquelles il sera soumis.
- Serrures extérieures. Matériaux, sections et profils, ferrures. Types d'éléments, systèmes d'ouverture et de fermeture. Ferrures et fixations.

MC 4 SYSTÈME DE COMPARTIMENTATION :

- Description de la solution adoptée. Matériaux, épaisseurs, revêtements, emboîtement.
- Menuiserie d'intérieur. Matériaux, sections et profils, ferrures. Systèmes d'ouverture et de fermeture, accessoires de suspension et de sécurité. Finitions et traitements de finition.
- Spécification de la résistance au feu de l'ensemble du système, de l'isolation acoustique, etc.
- Serrures intérieures. Matériaux, sections et profils, installation. Types d'éléments. Raccords et fixations.

SYSTÈME DE FINITION MC 5 :

- SOLS. Matériaux, composition, pose, plinthes.
- Traitements de finition et finitions
- LE REVÊTEMENT, LE CARRELAGE, LA PEINTURE ET LES FAUX PLAFONDS. Matériaux, installation, fixations, adhésions.
- Conditionnement hygrothermique.
- Conditionnement acoustique.

Afin de garantir la bonne intelligibilité de la parole qu'exige un Centre d'enseignement des langues, une attention particulière sera portée au conditionnement acoustique du bâtiment, et notamment des espaces d'enseignement, ce qui nécessitera une étude détaillée de cet aspect en termes de géométrie des enceintes et de définition des matériaux absorbants.

MC 6 SYSTEMES ET INSTALLATIONS DE CLIMATISATION

Pour chacun des sous-systèmes suivants, les données de départ, les objectifs à atteindre, les performances et les bases de calcul sont indiqués :

- 1. protection contre l'incendie** : anti-intrusion, foudre, électricité, éclairage, ascenseurs, transport, plomberie, élimination des déchets liquides et solides, ventilation, télécommunications, etc.
- 2. les installations thermiques du bâtiment** projeté et leur performance énergétique, l'approvisionnement en combustible, les économies d'énergie et l'incorporation d'énergie solaire thermique ou photovoltaïque et d'autres énergies renouvelables.
- 3. Installations. Assainissement.**
Assainissement, plomberie, climatisation, ventilation, éclairage.

4. Installations de protection contre le bruit.

Isolation acoustique, absorption acoustique.

5. Installations électriques, installations solaires photovoltaïques.**6. Installation d'un système de télécommunications : voix et données.**

7. installation de systèmes de sécurité électroniques : alarme, circuit de télévision en circuit fermé, le cas échéant.

8. Installation d'un système de câblage structuré -SCE- (si nécessaire) solution unique pour tous les services de communication : téléphonie, informatique, vidéo, réseaux WIFI, systèmes de contrôle et d'automatisation des bâtiments, etc.

MC 7 Équipement

Définition des salles de bains, des cuisines et des pièces de service, des équipements industriels, etc.

MN RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES (CONFORMITÉ AVEC LA CTE ET D'AUTRES NORMES)

Mention expresse du respect des règles techniques applicables.

MN 1 RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION**MN 2 Règles en vigueur de l'IMANOR (Institut Marocain de Normalisation) en ce qui concerne :**

- Construction immobilière ;
- Installations sanitaires.
- Isolation thermique ;
- Isolation acoustique ;
- Performance énergétique des bâtiments ;
- Étanchéité des bâtiments ;
- Vitrage
- La menuiserie des portes et des fenêtres,
- Plomberie ;
- Produits céramiques.
- Revêtements ;
- Construction durable.
- La construction durable des villes ;
- Restauration du patrimoine bâti.

MN 3 AUTRES RÈGLES LOCALES

La conformité à d'autres réglementations éventuelles (régionales, municipales, etc.) en matière de protection contre l'incendie, d'accessibilité et de suppression des barrières architecturales doit également être justifiée.

MA ANNEXES AU RAPPORT

- Annexes de calcul :
 - **Calcul de la structure.** Il sera développé sur la base du projet structurel fourni par Tragsa, en adaptant la documentation écrite et graphique à la réglementation marocaine.
 - **Calcul de l'installation de protection contre l'incendie** (extincteurs, signalisation, bouches d'incendie, réseau de sprinklers, etc.) Évacuation. Occupation.
 - **Calculs de sécurité d'utilisation :** Occupation, accessibilité, itinéraires...
 - **Calcul des installations : Assainissement**
 - Assainissement, plomberie, climatisation, ventilation, éclairage
 - **Calcul des installations de protection contre le bruit.** Isolation acoustique, absorption

- acoustique.
- **Calcul des installations : Economies d'énergie. Limitation de la demande d'énergie**
Chauffage, isolation thermique, électricité, installation solaire.
 - **Certificat d'efficacité énergétique.**
 - **Modélisation thermique du bâtiment selon les règles de construction marocaines_RTCM**
 - **Optimisation du projet en termes d'efficacité énergétique (isolation des murs, isolation des toits et des fenêtres, etc.)**
 - **Simulation thermique dynamique conformément aux règles de construction marocaines RTCM à l'aide du logiciel BINAYYATE ou PERRENOUD BAO1.**
 - **Certificat de construction écologique...**
 - **Évaluation de l'impact sur l'environnement.**
 - **Calcul des installations de télécommunications, de voix et de données.**
 - **Calcul des installations. Systèmes de sécurité électronique** : alarme, circuit de télévision en circuit fermé (le cas échéant).
 - **Système de câblage structuré -SCE- (si nécessaire)** solution unique pour tous les services de communication : téléphonie, informatique, vidéo, réseaux WIFI, systèmes de contrôle et d'automatisation des bâtiments, etc.

B) LES PLANS ET LA DOCUMENTATION GRAPHIQUE

DG DANS L'INDEX DE LA DOCUMENTATION GRAPHIQUE

DG U URBANISME ET DEFINITION DES ETABLISSEMENTS

Plan de situation avec indication du nord géographique : référence à la planification actuelle, référence à un point localisé.

Plan du site : en référence à la planification actuelle et à la justification urbanistique (alignements, marges de recul, limites, servitudes et autres conditions, le cas échéant).

Plan des conditions d'urbanisation : position/conditions d'occupation, tracé, alignements, reculs ; calcul de la constructibilité ; volume et forme ; cours ; usages et affectations (obligatoires et facultatifs), typologie ; traitement de l'espace libre de la parcelle ; degré de protection, s'il y a lieu.

Plan d'aménagement : réseau routier, emplacement des raccordements aux réseaux municipaux, etc.

DG A DEFINITION ARCHITECTURALE DU BATIMENT.

Dessins de l'état actuel du bâtiment, à l'échelle minimale de 1:100 et cotés.

TRAGSA a récemment commandé des services techniques spécialisés pour le relevé topographique planimétrique géoréférencé de la parcelle urbaine, avec indication des coordonnées altimétriques, ainsi que des différents bâtiments et espaces (extérieurs et intérieurs) qui composent le siège de l'Instituto Cervantes à Casablanca. Les travaux réalisés comprennent des plans, des coupes et des élévations, obtenus par des méthodes topographiques précises, qui seront mis à la disposition de l'adjudicataire en format numérique.

(Toute étude supplémentaire jugée nécessaire par l'adjudicataire pour la bonne exécution de l'objet du présent appel d'offres, ou tout autre frais annexe jugé nécessaire, est à la charge de l'équipe attributaire du marché.

Plans d'implantation générale et de toiture indiquant que le bâtiment peut avoir une solution structurelle raisonnable ; indication de l'usage ; répartition des appareils sanitaires et des équipements de salle de bain et de cuisine ; avec indication des dimensions d'ensemble et des surfaces construites et totales ; échelle minimale de 1/100.

- Plan(s) des toitures, avec indication des pentes, des cheminées, des lucarnes, de la collecte des eaux de pluie, etc.

Fournir des plans avec le sens de rotation des portes et, pour les toits, l'indication des pentes, des points de collecte des eaux de pluie, des lanterneaux, des cheminées de ventilation, des shunts et des surplombs.

Elévations de chaque façade : dimensionnement des hauteurs totales ; échelle minimale de 1/100.

Coupes longitudinales et transversales (autant que nécessaire pour la définition complète de l'ouvrage), dont au moins une par âme de communication verticale ; échelle minimale 1/100.

DG SI SECURITE INCENDIE

- Intervention des pompiers et évacuation de l'extérieur du bâtiment.
- Compartimentage du bâtiment et résistance au feu de la structure.
- Évacuation.
- Emplacement des installations de protection contre l'incendie.

DG UA SÉCURITÉ D'UTILISATION ET ACCESSIBILITÉ

- Accessibilité.

SYSTÈME STRUCTUREL DG E

- Fondations, drainage horizontal et mise à la terre du bâtiment.
- Plans d'étage : poutres, dalles, toit et détails
- Tableau des piliers et des murs de soutien.

DG I PLANS D'INSTALLATION

Description graphique et dimensionnelle des réseaux de chaque installation, plans, coupes et détails.

DG C DESSINS DE DEFINITION DE LA CONSTRUCTION

- Documentation graphique des détails de construction.
- Rapports graphiques - Indication de solutions spécifiques et d'éléments singuliers : menuiserie, serrurerie, etc.

C) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CCA_SPÉCIFICATIONS ADMINISTRATIVES

CCTP_SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERS

EXIGENCES MATÉRIELLES

- Caractéristiques techniques minimales que doivent présenter les produits, équipements et systèmes à incorporer dans l'ouvrage, ainsi que leurs conditions de fourniture, de réception et de conservation, de stockage et de manutention, les garanties de qualité et le contrôle de réception à effectuer, y compris l'échantillonnage des produits, les essais à effectuer, les critères d'acceptation et de rejet, ainsi que les mesures à prendre et les critères d'utilisation, de conservation et d'entretien.
- Ces spécifications peuvent être établies par référence aux spécifications générales applicables, aux documents reconnus ou à d'autres documents jugés valables par le concepteur.

EXIGENCES RELATIVES A L'EXECUTION PAR LES UNITES DE TRAVAIL

- Caractéristiques techniques de chaque unité d'œuvre indiquant son processus d'exécution, les règles d'application, les conditions préalables à remplir avant son exécution, les tolérances admissibles, les conditions d'achèvement, de conservation et d'entretien, le contrôle de l'exécution, les tests et essais, les garanties de qualité, les critères d'acceptation et de rejet, les critères de mesure et l'évaluation des unités, etc.

- Les mesures visant à assurer la compatibilité entre les différents produits, éléments et systèmes de construction doivent être spécifiées.

EXIGENCES EN MATIERE DE CONTROLE DU BATIMENT FINI

- Les contrôles et les essais de service à effectuer pour vérifier la performance finale du bâtiment doivent être indiqués.

D) PLAN DE QUALITÉ ET DE CONTRÔLE DU PROJET

Les actions de contrôle sur place pour la réception des produits, le contrôle de l'exécution et les essais de service, dûment évalués conformément au code technique de la construction (ci-après dénommé "CTE"), doivent être décrits comme un minimum nécessaire.

Le contenu de ce PCCP est suffisant pour que l'entrepreneur établisse le PLAN DE TRAVAIL DE L'ENTREPRENEUR correspondant, qui doit prévoir les ressources matérielles et humaines qui participeront aux travaux et la séquence d'exécution des parties ou des phases des travaux, ainsi que les délais prévus dans le planning. Il doit également être suffisamment précis pour pouvoir déterminer les actions de contrôle spécifiques à effectuer, ainsi que l'intervention des laboratoires d'essai et, le cas échéant, des organismes de contrôle de la qualité, par le directeur de l'exécution des travaux, dans sa transcription du programme de contrôle et de qualité. De cette manière, les travaux ne peuvent commencer avant que le directeur de l'exécution matérielle des travaux n'ait remis au promoteur, de manière fiable, le programme de contrôle et de qualité correspondant.

E) ÉTUDE SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Objectif de l'étude de gestion Elle sera rédigée de manière à ce que le projet de travaux, par le biais de cette étude, établisse des lignes d'action en matière de production et de gestion des déchets, qui seront ensuite développées sur le site.

Lors de l'élaboration de l'étude, une estimation sera faite des déchets qui seront vraisemblablement produits lors de l'exécution des travaux à réaliser sur notre site.

Ce document servira de base à la rédaction ultérieure du plan de gestion des déchets par le constructeur. Ce plan développera, complétera et étendra les prévisions contenues dans l'étude, en fonction du système d'exécution et des sous-traitants spécifiques.

Le dossier à présenter à ce stade par l'adjudicataire doit contenir les éléments suivants :

GR 1 Mémoire

1. Estimation de la quantité de déchets de construction et de démolition à produire sur le site.
2. - Vérifier la composition des déchets éventuellement dangereux.
3. - Vérifier les caractéristiques des matériaux potentiellement recyclables.
4. - Définir clairement dans le projet de démolition et/ou l'étude de gestion, le processus de déconstruction, en tant qu'action coordonnée entre les entreprises qui effectuent la gestion éventuelle de la récupération des matériaux résiduels (Déchets).
5. - Si nécessaire, prévoyez de l'espace pour une usine de recyclage mobile. Les déchets de démolition constituent la fraction la plus riche en pierres et en matériaux minéraux, qui sont les plus facilement récupérables.

GR2 2 Spécifications techniques

Les spécifications doivent inclure les obligations de chacun des agents impliqués dans le processus de gestion des déchets, ainsi que toutes les conditions générales et spécifiques à respecter en ce qui concerne la

manipulation, le stockage, les conditions des éléments auxiliaires pendant le processus, le nettoyage et l'organisation du site.

GR3 Plans des installations prévues

Les plans des installations et des moyens auxiliaires éventuellement proposés par le rédacteur de l'étude pour le stockage, la manutention et les autres opérations nécessaires à la gestion des déchets de démolition doivent être fournis.

GR4 Évaluation du coût prévu de la gestion des déchets

Toutes les ressources humaines et matérielles impliquées dans la gestion des déchets doivent être évaluées, telles que : la location ou le transport (de conteneurs, de dépôts de déchets dangereux, de sacs, etc.), les machines et la main-d'œuvre (pour le tri sélectif des déchets, la démolition sélective en vue d'une réutilisation, etc.

F) ÉTUDE DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ ESPS

Cette étude doit faire partie du projet d'exécution des travaux ou, le cas échéant, du projet de travail, être cohérente avec le contenu de ce dernier et inclure les mesures de prévention appropriées aux risques liés à l'exécution des travaux. Elle servira de base à l'élaboration du PLAN DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ OU DU PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION pour la phase d'EXÉCUTION MATÉRIELLE DES TRAVAUX.

Le contenu minimum de cette étude devrait être le suivant :

-Mémoire descriptive.

Il s'agit d'un document descriptif qui, en cohérence avec le projet d'exécution et le plan d'exécution des travaux, doit permettre une connaissance précise des mesures de santé et de sécurité proposées pour l'exécution des travaux.

- Rapport descriptif sur les procédures, l'équipement technique et les moyens auxiliaires à utiliser ou susceptibles d'être utilisés.
 - Identification des risques professionnels qui peuvent être évités, en indiquant les décisions constructives, techniques et organisationnelles qui éliminent les facteurs de risque.
 - Liste des risques professionnels qui ne peuvent être éliminés conformément à ce qui précède, précisant les mesures préventives et les garanties techniques destinées à contrôler et à réduire ces risques et évaluant leur efficacité, en particulier lorsque des mesures alternatives sont proposées.
 - Description des services sanitaires et communs à fournir sur le chantier, en fonction du nombre de travailleurs qui les utiliseront.
 - Détermination de la présence de moyens de prévention. Désignation d'au moins un travailleur pour effectuer les tâches de contrôle et de surveillance des mesures de contrôle et de minimisation des risques existant sur le lieu de travail.
- Détermination des mesures d'urgence.
- Évaluation des risques d'incendie sur le site.
 - Premiers secours et mesures à prendre en cas d'accident
 - Détermination de la prévention des risques de dommages aux tiers.

-Risques professionnels

-Spécifications du projet.

Ce document doit établir les exigences auxquelles doivent répondre les matériaux, les équipements, les machines, ainsi que le comportement à observer par les travailleurs, le personnel technique et les visiteurs. Tout cela se rapporte à l'ouvrage. Le cahier des charges doit également inclure toutes les procédures qui permettent l'exécution des travaux d'un point de vue administratif : normes légales et réglementaires applicables aux travaux en question.

- Prescriptions relatives à l'utilisation et à la conservation des :

- outils
- systèmes et équipements de prévention

-Exigences particulières applicables aux travaux de construction

Calculs, prescriptions, essais, procédures, etc. nécessaires à la conception ou à l'adaptation, à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien des équipements auxiliaires ou de protection collective non normalisés destinés à être utilisés sur le chantier.

-Mesures. Regroupés par chapitres :

Chapitre I : Protections collectives.

Chapitre II : Équipements de protection individuelle.

Chapitre III : Signalisation.

Chapitre IV : Installations de services communs et installations sanitaires.

Chapitre V : Formation et information. Chapitre VI : Maintenance, contrôle de la sécurité.

Chapitre VII : Divers.

G) ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Étude géotechnique des sols : TRAGSA a récemment fait appel à des services spécialisés pour réaliser une étude géotechnique complète qui sera mise à la disposition de l'adjudicataire. Elle comprendra : des données sur l'environnement, le sol et les fondations ; la justification du type de fondation proposé et de l'excavation à effectuer.

Le projet d'exécution doit inclure une étude géotechnique réalisée par le signataire. Si l'adjudicataire considère que l'étude géotechnique fournie par Tragsa est insuffisante ou inacceptable pour la rédaction du projet d'exécution, il lui incombera de commander et de fournir les études complémentaires ou alternatives qu'il juge nécessaires pour le projet.

H) MESURES

Développement par articles, regroupés en chapitres, contenant toutes les descriptions techniques nécessaires à leur spécification et à leur évaluation.

I) CHIFFRAGE

Chiffrage détaillé, comprenant

- Tableau des prix regroupés par chapitre,
- Résumé par chapitres, avec expression de la valeur finale de l'exécution et du contrat.
- Le chiffrage du contrôle de la qualité.

- Le chiffrage de l'étude sur la sécurité et la protection de la santé
- Le chiffrage de l'étude sur la gestion des déchets

Afin de définir l'étendue et l'ampleur des travaux à réaliser au siège de l'Institut Cervantes à Casablanca, un budget d'exécution matérielle a été estimé pour les travaux à **2.264.130,51** hors TVA, soit **deux millions deux cent soixante-quatre mille cent trente euros et cinquante et un centimes**, c'est-à-dire **2 716 956,61 euros, deux millions sept cent soixante-dix mille neuf cent cinquante-six euros et soixante et un centimes** TVA incluse (20 %), qui NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE DEPASSE.

J) CALENDRIER DE TRAVAIL ou PLANIFICATION DU TRAVAIL

Il doit planifier et définir toutes les tâches à effectuer, le temps nécessaire, les matériaux, les coûts, les problèmes qui peuvent survenir et les différentes options viables pour les résoudre à temps, sans interférer ou influencer le bon déroulement du projet. Tout cela doit être classé par phases temporelles qui, dans leur ensemble, aboutissent au délai prévu pour l'achèvement des travaux, c'est-à-dire 15 mois.

Il doit comprendre tous les éléments fondamentaux pour le développement du projet, en transcrivant les processus, les actions et les coûts dans des périodes de temps. Le dossier doit

- Établir les différentes phases à réaliser sur le site.
- Définir et organiser les tâches et les activités dans chacune des phases, en identifiant et en documentant toutes les actions et leurs différentes étapes. De cette manière, il sera beaucoup plus pratique d'effectuer une estimation, une exécution et un contrôle corrects des travaux.
- Établir une séquence logique des activités de travail, en marquant les relations possibles entre elles afin d'accroître l'efficacité des progrès.
- Estimer les coûts approximatifs en tenant compte de l'équipement, des employés, des matériaux, etc. nécessaires.
- d'évaluer le temps nécessaire à chaque phase. Et, ainsi, fixer le temps total de réalisation et le temps spécifique à consacrer à chaque activité.

K) TRAITEMENT DES LICENCES ET DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le projet d'exécution résultant des travaux décrits ci-dessus sera soumis par l'adjudicataire à l'Ordre National des Architectes du Royaume du Maroc pour approbation par l'Ordre National des Architectes du Royaume du Maroc.

Il sera soumis à l'évaluation du BUREAU DE CONTRÔLE mandaté par TRAGSA à cet effet jusqu'à l'obtention du rapport de contrôle FAVORABLE.

Il sera également soumis par Tragsa à l'approbation des services techniques et de la direction de l'Instituto Cervantes qui, à leur tour, le soumettront à l'**Office de supervision technique des projets (O.T.S.P)** de l'administration espagnole compétente pour qu'il en rende compte. Si nécessaire, l'adjudicataire devra fournir une assistance technique à Tragsa dans la préparation des réponses aux demandes de corrections, de réparations, d'exigences ou de fourniture de documentation qui pourraient être formulées par le Bureau de supervision technique des projets de l'administration espagnole, jusqu'à l'obtention du rapport de supervision favorable.

Après la supervision favorable du projet d'exécution, avec la documentation technique générée, Tragsa sera responsable de l'émission de l'**appel d'offres pour les travaux**, afin de pouvoir commencer l'exécution

matérielle dès que possible. Cette phase, selon le contexte local, correspond à : *Établissement du dossier de Consultation des Entreprises.*

2.1.2.4 LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'EXÉCUTION MATÉRIELLE DES TRAVAUX, SUIVI DES TRAVAUX

Pendant cette période, TRAGSA soumettra l'exécution des travaux aux critères de la maîtrise d'œuvre désignée à cet effet et autorisée au Maroc pour l'exercice de ses fonctions légalement établies. Ces fonctions seront exercées par l'architecte, auteur du projet, qui sera chargé de superviser la gestion des aspects techniques et esthétiques du développement des ouvrages, conformément au projet qui les définit, à la licence et aux autres autorisations obligatoires, ainsi qu'aux conditions du contrat signé pour leur exécution, dans le but de s'assurer de leur adéquation à l'objectif proposé. En ce sens, toute modification à apporter au projet, qu'elle soit due à un défaut ou à une omission, sera à la charge de l'adjudicataire, qui n'aura droit à aucun type de compensation financière.

La gestion du projet sera effectuée sous la supervision d'un technicien désigné par Tragsa, qui sera chargé de veiller à la bonne exécution des objectifs et des spécifications énoncés dans le présent cahier des charges.

Il se voit confier les compétences suivantes, sans préjudice des compétences spécifiques qui, en raison de ses qualifications ou de la réglementation applicable, lui correspondent :

- Avant l'acte de vérification du piquetage, elle s'engage à contrôler les données sur le terrain et à vérifier les obstacles susceptibles de rendre irréalisable l'exécution du projet d'ouvrage approuvé.
- Signature du rapport de contrôle de la mise en place
- Signer le programme (PLANIFICATION DES TRAVAUX) à soumettre par l'adjudicataire pour l'exécution des travaux après l'attribution du marché, ainsi que le contrôle et la révision du programme finalement approuvé.
- **Gestion des travaux par le** contrôle de tous les progrès réalisés afin de pouvoir déterminer si les progrès sont conformes aux estimations du calendrier ou de la planification des travaux ou si des mesures doivent être prises pour améliorer les performances.
- Vérifier la réception partielle des travaux.

Réception partielle des travaux

Tout au long de l'exécution matérielle des travaux, 2 principaux jalons de réception seront établis, conformément à l'article 5 du *Cahier des Clauses Générales du Contrat Type d'Architecte de l'Ordre National des Architectes du Maroc*.

Re-planification (l'architecte, le géomètre, le propriétaire et l'ingénieur en béton armé doivent être présents).

-Dépose partielle des dalles de plancher, si nécessaire (en présence de l'architecte, du technicien en béton armé et du propriétaire).

- Définir les conditions et les aspects techniques qui peuvent se présenter en ce qui concerne l'interprétation des plans, les conditions des matériaux et l'exécution des unités de travail et tout autre aspect que le cahier des charges laisse à l'appréciation de la direction des travaux sans modifier les conditions du contrat.
- Résoudre les éventuels aléas du chantier et consigner dans le Cahier de Chantier les instructions

précises pour l'interprétation correcte du projet.

- Approuver, en collaboration avec le Bureau de contrôle, le plan de contrôle de la qualité des travaux.
- Au cours de l'exécution des travaux, le directeur de l'exécution matérielle des travaux modifie son PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ si les circonstances s'y prêtent.
- Le directeur de l'exécution des travaux doit obligatoirement fournir une copie du manuel de gestion de la qualité des travaux au promoteur du bâtiment. À son tour, TRAGSA fournira une copie du livre de gestion de la qualité de la construction au constructeur.
- Fournir la documentation graphique (plans, documentation technique de l'ouvrage) nécessaire à l'entrepreneur pour le déroulement normal de l'ouvrage.
- Informer Tragsa de tout incident survenu pendant les travaux.
- Établir les certifications partielles, en fonction de la mesure et de l'évaluation des travaux effectués dans chaque mensualité, et le décompte des unités de travail exécutées.
- Obtenir et fournir les données précises nécessaires à l'établissement du rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux, des graphiques et des résultats des tests et contrôles effectués par le Bureau de Contrôle.
- Étudier les propositions relatives aux problèmes et incidents qui surviennent dans le cadre des travaux et qui empêchent le développement normal du contrat ou rendent sa modification souhaitable.
- Coordonner la réalisation des essais, contrôles et inspections nécessaires avec le Bureau de contrôle afin d'établir la conformité avec les informations contenues dans le certificat de performance énergétique du bâtiment achevé et signer ce certificat, qui sera incorporé dans le livre du bâtiment.
- Préparer le nécessaire pour que la Réception définitive des travaux soit effectuée dans le mois qui suit leur achèvement (Réception provisoire) **selon les indications du Rapport final de contrôle technique (RFCT) établi par le Bureau de contrôle désigné par TRAGSA à cet effet.**
- **Signer la réception définitive des travaux, sur la base de laquelle les documents suivants seront établis**

- Certificat d'Étanchéité.

- L'Attestation de bon achèvement des travaux, générale et celle de chaque projet partiel avec la participation des consultants spécialisés dans les installations correspondantes (qui doivent être validées par les organismes ou autorités compétents en la matière pour leur approbation, devant effectuer les procédures nécessaires pour obtenir la concession des licences obligatoires).

- Rédiger et signer la documentation des travaux effectués (As Built) pour livraison à Tragsa, (pdf, word, dwg, etc., rapport photographique du déroulement des travaux et de l'œuvre finie).
- À l'issue de la période de garantie des travaux, Tragsa doit émettre un rapport sur l'opportunité du remboursement de la caution déposée par le contractant pour l'exécution des travaux, à la demande de Tragsa.

Afin de contrôler ces fonctions de manière adéquate, les EXPERTS TECHNIQUES désignés par l'adjudicataire seront tenus d'effectuer au moins **une (1) VISITE HEBDOMADAIRE** sur le site pendant toute la phase de construction (plus toute visite supplémentaire qui pourrait être nécessaire lorsque les circonstances particulières des travaux l'exigent), formant ainsi l'équipe technique pour la gestion des travaux, qui sera une équipe technique forte et cohérente, en communication permanente avec le chef de chantier, disponible pour le contrôle et la surveillance des travaux.

Le nombre de visites à effectuer sera communiqué et coordonné avec Tragsa.

L'adjudicataire peut être assisté par TRAGSA dans la résolution technique d'éventuels conflits de nature structurelle ou constructive, en recevant l'analyse et la proposition de solutions techniques particulières, de détails de travail, de vérifications ou de recalculs structurels, le cas échéant, et en bref, un soutien technique dans le développement de solutions dérivées des besoins des travaux au cours de l'évolution de leur exécution matérielle.

Une fois les travaux d'exécution terminés, TRAGSA informera l'Institut Cervantes que les travaux sont terminés et procédera à la **réception des travaux**, en vérifiant que les conditions requises pour l'exécution de ce marché sont remplies et que les conditions nécessaires à la mise en service correcte des bâtiments et des installations qui y sont incorporées sont réunies. L'acte (Réception des travaux) fera l'objet d'un PROCÈS-VERBAL qui sera signé par l'architecte directeur des travaux.

En tant que documentation finale des travaux, au moins:

- la liste identifiant les agents qui sont intervenus pendant le processus de construction, ainsi que
- le manuel contenant les instructions pour l'utilisation et l'entretien du bâtiment et de ses installations, conformément aux réglementations applicables, doivent être joints au certificat de réception.

Cette documentation constituera le dossier du bâtiment fini (à l'image du Building LogBook ou bien du Libro del Edificio), qui sera remis aux utilisateurs du bâtiment et qui comprendra les caractéristiques techniques du bati ainsi que des recommandations générales d'entretien et maintenance.

Une fois les travaux terminés, le directeur des travaux ajoutera, le cas échéant, des modifications dûment approuvées (Plans As Built). Ceux ci seront fournis à Tragsa par le directeur des travaux pour la formalisation des procédures administratives correspondantes.

Pour la quantification de cette unité, la période d'exécution matérielle des travaux, dès la signature de l'Acte d'Engagement à la signature de l'Acte de Réception, a été initialement estimée à 15 mois.

En particulier, outre l'assistance aux réunions régulières sur place avec le responsable désigné par Tragsa, le soumissionnaire retenu fournira à TRAGSA avec l'assistance technique suivante :

- ✓ Il effectuera le suivi en coordination avec l'équipe technique de TRAGSA en Espagne, en participant à des réunions **mensuelles** de coordination et de suivi à Madrid ou par voie télématique, auxquelles l'équipe principale sera présente pour le bon suivi de l'exécution de l'ensemble des travaux. Au total, **15 réunions de suivi technique des travaux depuis Madrid**, en personne ou par voie télématique.
- ✓ Au cours de ces réunions, l'adjudicataire fournira des conseils à TRAGSA dans le processus de prise de décision pour obtenir des paramètres marocaines de qualité, sur les variations possibles qui puissent être introduites par rapport à ce qui est spécifié dans le projet, des propositions pour résoudre les problèmes de nature spécifiquement architecturale, structurelle ou constructive. À l'issue de ces réunions, l'adjudicataire doit présenter le **compte rendu de la réunion technique (Procès Verbal)** sur les sujets abordés lors de la réunion.

2.1.2.5 COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ.

Tragsa sera responsable de la détermination, de l'élaboration et de l'adoption des mesures nécessaires à la prévention des risques professionnels, qui seront préalablement incluses dans un plan de protection santé et de sécurité élaboré à cette fin et qui, avant l'exécution des travaux, sera soumis à l'approbation d'un coordinateur de la sécurité et protection de la santé

Tragsa sera soumise aux critères du coordinateur de securité et protection santé des travaux, en ce qui concerne la prévention des risques professionnels.

Le coordonnateur SPS élabore un PGC (Plan Général de Coordination) établi sous la responsabilité du chef de chantier. Le PGC est un outil de prévention qui définit les mesures visant à prévenir les risques que des interventions successives ou simultanées sur le site vont mettre à jour.

Il est complété par les PPSPS (Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé) établis par chacune des entreprises concernées.

Chaque entrepreneur doit établir un plan de sécurité et de santé au travail qui analyse, étudie, développe et complète les dispositions contenues dans l'étude de sécurité et de protection santé. Ce plan comprendra, le cas échéant, des propositions de mesures préventives alternatives proposées par l'entrepreneur avec les justifications techniques correspondantes, qui ne peuvent impliquer une réduction des niveaux de protection prévus dans l'étude ou l'étude de base.

Le coordinateur doit être un technicien local compétent, possédant les qualifications académiques et professionnelles nécessaires pour jouer le rôle de coordinateur en matière de santé et de sécurité dans les travaux de construction, pendant la conception et l'exécution des travaux au Maroc, et doit donc être agréé par les autorités marocaines pour exercer ses fonctions.

Le coordinateur de la sécurité et protection de la santé s'acquitte des tâches suivantes :

- (a) coordonner la mise en œuvre des principes généraux de prévention et de sécurité.
- (b) coordonner les activités sur le site pour s'assurer que les contractants et, le cas échéant, les sous-traitants et les travailleurs indépendants appliquent les principes d'action préventive d'une manière cohérente et responsable.
- (c) Approuver le plan de sécurité et de santé établi par l'entrepreneur et, le cas échéant, les modifications qui y sont apportées : PPSPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé).
 - Mettre à jour le PGC.SPS par des amendements tout au long du travail.
 - Harmoniser les PPSPS des entreprises et des sous-traitants
- (f) prendre les mesures nécessaires pour que seules les personnes autorisées aient accès au site.
- (g) ouvrir le journal de coordination et en tenir les registres.
- h) Constituer le dossier d'intervention future sur le site du DIUO.

Le coordinateur se rend au moins une fois par semaine sur le site pendant toute la durée de la phase de construction.

1 DOCUMENTATION À FOURNIR PAR TRAGSA A L'ADJUDICATAIRE

TRAGSA fournira à l'adjudicataire toute la documentation technique disponible en format numérique, pertinente pour la rédaction de l'assistance technique,

- **Reportage photographique** de l'état actuel.
- **Cartographie** des environs et du site spécifique, y compris le plan cadastral de la parcelle datant de 1930.
- **Relevé planimétrique** de la parcelle et du bâtiment objet du projet. TRAGSA a récemment mandaté des services techniques spécialisés pour le relevé topographique planimétrique géoréférencé de la parcelle urbaine, avec indication des coordonnées altimétriques, ainsi que des différents bâtiments et espaces

(extérieurs et intérieurs) qui composent le siège de l'Instituto Cervantes à Casablanca. Les travaux réalisés comprennent des plans, des coupes et des élévations, obtenus à l'aide de méthodes topographiques précises, qui seront mis à la disposition de l'adjudicataire en format numérique.

- **Études pathologiques**, avec ouverture de sondages, extraction de carottes, prélèvement d'échantillons, essais en laboratoire, rapport des résultats d'analyse des laboratoires de béton agréés. En plus des nombreuses études pathologiques résultant des études des périodes précédentes de la vie du bâtiment, TRAGSA a récemment commandé des services spécialisés pour la caractérisation et l'évaluation de l'état de la structure, consistant en l'étude pathologique et l'analyse de l'état du béton armé qui compose les différentes typologies structurelles du bâtiment, qui seront mis à la disposition de l'adjudicataire.
Étude géotechnique des sols : TRAGSA a récemment fait appel à des services spécialisés pour réaliser une étude géotechnique complète qui sera mise à la disposition de l'adjudicataire. Elle comprendra : des données sur l'environnement, le sol et les fondations, justifiant le type de fondation proposé et l'excavation à effectuer.
- **Études historiques**, Tragsa remettra à l'adjudicataire un recueil de tous les éléments disponibles et de l'évolution historique de la vie du bâtiment, y compris la documentation compilée sur le bâtiment.
- ✓ **DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ TECHNIQUE** :
Contenant les facteurs techniques et constructifs qui ont conduit au choix d'une typologie spécifique pour l'action, incluant spécifiquement des informations concernant son adéquation en tenant compte des caractéristiques constructives et de la situation pathologique actuelle de la structure du bâtiment.
- ✓ **ÉTUDES DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE** : Analyse qui détermine la viabilité économique de l'action, compte tenu de l'ampleur de l'investissement que les actions envisagées nécessiteront, en tenant compte de facteurs tels que la durée de vie utile du projet.
- ✓ **ÉTUDES DE FAISABILITÉ du POINT DE VUE HISTORIQUE/ PATRIMOINE**
Le caractère de l'intervention sera marqué par la prise en compte du langage du style architectural caractéristique du bâtiment et de sa valeur historique en tant que référence de l'architecture rationaliste du mouvement moderne espagnol. Ainsi, le caractère de l'intervention sera marqué par l'effet sur les bâtiments classés bénéficiant d'une protection environnementale ou historico-artistique.
- ✓ **AVANT PROJET SOMMAIRE**
Rédigé par l'équipe d'architectes espagnols mandatés par Tragsa à cet effet, il définit les aspects fondamentaux des caractéristiques générales de l'ouvrage : fonctionnelles, formelles, constructives et économiques, dans le but de fournir une première image globale de l'ouvrage et d'établir un budget prévisionnel. Les documents qui composent cette phase d'élaboration du projet ont été adaptés aux indications du Code technique de la construction espagnol pour l'élaboration d'un PROJET DE BASE COMPLET en vue de la demande d'une licence de travaux en Espagne.
Contenu du projet de base fourni par Tragsa :
 - DOCUMENTATION GRAPHIQUE : PLANS
 - L'architecture
 - Accessibilité
 - Protection contre l'incendie/évacuation
 - MEMOIRES
 - RAPPORT GÉNÉRAL

RAPPORT DESCRIPTIF MG. Données générales MG 1 Identification et objet du projet MG 2 Agents du projet MG 3 Liste des documents complémentaires et des projets partiels avec identification des rédacteurs techniques autres que le concepteur

MD. MÉMOIRE DESCRIPTIVE

MD 1 Informations générales : contexte et conditions de départ

MD 2 Description du projet

MD 3 Performance du bâtiment : ▪ Déclaration selon laquelle le bâtiment est conçu pour répondre aux exigences de base du CODE TECHNIQUE CTE-SPAGNOL.

-MÉMOIRE CONSTRUCTIVE

A. LES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES, LA DÉMOLITION, LE PIQUETAGE ET LA PRÉPARATION DU SITE

B. SUPPORT DU BÂTIMENT

C. INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE,

D. SYSTÈME D'ENVELOPPE :

E. SYSTÈME DE COMPARTIMENTATION :

F. SYSTÈME DE FINITION :

VUES -3D

✓ **STRUCTURES DU PROJET DE CONSOLIDATION: MÉMOIRE, PLANS et ANNEXES DE CALCUL**

DOCUMENTATION GRAPHIQUE DESSINS DES SYSTÈMES STRUCTURELS

- Fondations, drainage horizontal et mise à la terre du bâtiment.

- Plans d'étage : poutres, dalles de plancher, toiture, détails et renforts

- Tableau des piliers et des murs de soutien

MÉMOIRE DU SYSTÈME STRUCTUREL

-Structure porteuse et structure horizontale.

Description des hypothèses de départ et de la méthode de calcul utilisée. Description du système proposé et de ses éléments constitutifs (modulations, matériaux, types de dalles, portées).

- Joints structurels

- Structures auxiliaires, contreventements et arrimages

- Éléments complémentaires : murs de soutènement, escaliers, rampes, etc.

- Référence à l'annexe du calcul de la structure où les détails de la structure sont précisés.

ANNEXES DE CALCUL

✓ **GUIDE DE LA MÉMOIRE CONSTRUCTIVE: SOUVENIRS**

✓ **GUIDE DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

4. TYPOLOGIE DES ŒUVRES

Les actions identifiées par l'étude de faisabilité constructive, l'Avant Projet Sommaire et son projet d'expansion des structures doivent être prises en compte pour répondre aux besoins structurels du bâtiment, en définissant les mesures de réparation, de restauration et de conservation, ainsi que les renforcements structurels qui doivent être apportés à la structure. Les opérations de rénovation et d'extension (si nécessaire) des espaces, adaptées aux besoins actuels de l'Instituto Cervantes, seront incluses.

Par conséquent, un projet technique doit être élaboré avec un niveau de détail suffisant pour permettre la réalisation de travaux complets et intégrés sur l'ensemble de la zone bâtie, en envisageant spécifiquement les actions fondamentales suivantes :

- Réparation des pathologies dans l'ensemble de la structure (planchers, dalles, piliers et poutres) pour résoudre les problèmes de carbonatation grave due à la présence d'ions chlorure et sulfate, de corrosion, de restauration et de conservation pour résoudre les pathologies détectées, jusqu'à ce que la sécurité structurelle et la durabilité de la structure soient garanties de manière adéquate.
- Renforcement de la structure de l'arcade : renforcement des colonnes et des poutres - au rez-de-chaussée, au sous-sol et au premier étage (flexion et cisaillement, selon les besoins) - pour assurer la sécurité structurelle avec des paramètres et des hypothèses de charge actualisés.
- Renforcement des structures horizontales : renforcement des planchers et des dalles en béton armé (au moyen d'une armature de flexion, si nécessaire), tant au sous-sol qu'au rez-de-chaussée et au premier étage, jusqu'à ce que la sécurité structurelle soit garantie avec les paramètres de charge et les hypothèses mis à jour.
- Réhabilitation intégrale des toitures : enlèvement des couches de couverture jusqu'à la restauration de la structure, réalisation de nouvelles toitures, étanchéité, points singuliers, etc.
- Le bâtiment actuel n'est pas conforme au code technique de la construction et à de nombreuses règles de construction en vigueur au Maroc. La proposition devra donc répondre à toutes ces normes, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité de garantir l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées et le respect de l'environnement.
- Réhabilitation et utilisation de l'ancienne citerne au niveau du sous-sol comme lieu de stockage.
- Mise à jour des matériaux, équipements et installations existants en fonction des réglementations techniques applicables.

5. CRITÈRES D'INTERVENTION

5.1 QUALITÉ TECHNIQUE

Le critère de base sera la qualité technique des projets à élaborer, et le respect de toutes les **réglementations techniques** applicables sera garanti, notamment en ce qui concerne la sécurité d'utilisation et l'accessibilité, la sécurité structurelle, la sécurité incendie, l'efficacité énergétique et la durabilité, ainsi que l'hygiène, la santé et la protection de l'environnement.

Elle doit être justifiée conformément aux exigences de base suivantes :

- **Durabilité**

Les préceptes **du Green Building Council (GBC)** peuvent servir de guide.

- Prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques des bâtiments.
- Structure basée sur l'analyse du cycle de vie.
- Fournir des informations quantitatives au moyen d'indicateurs de durabilité.
- Donner la priorité aux indicateurs de performance, en récompensant l'innovation et l'utilisation de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux.
- Évaluer les différents types d'interventions sur les bâtiments : conception et nouvelle construction, rénovation et bâtiments existants.

- **L'économie d'énergie, qui** établit les exigences en matière d'efficacité énergétique auxquelles le bâtiment doit satisfaire pour garantir le confort de ses occupants grâce à une utilisation rationnelle de l'énergie, en particulier dans le cas d'une rénovation complète, dont l'intervention a une influence significative sur la performance énergétique du bâtiment.

Le bâtiment sera conçu selon une conception bioclimatique et efficace, c'est-à-dire adaptée à l'environnement et au climat local afin de minimiser l'utilisation de l'énergie et des ressources.

L'**étanchéité à l'air du bâtiment** doit être fondamentale : les fuites par les ouvertures doivent être réduites au minimum par rapport au volume total du bâtiment, et le **confort hygrothermique doit être** atteint en réduisant la condensation.

L'utilisation rationnelle de l'énergie devrait être encouragée par l'utilisation de matériaux et de systèmes intelligents **tels que des systèmes de ventilation avec récupération de chaleur ou des accumulateurs thermiques.**

- **Hygiène, santé et protection de l'environnement.** Exigences de base relatives à la protection contre l'humidité, à la collecte et à l'élimination des déchets, à la qualité de l'air intérieur, à l'approvisionnement en eau et à l'élimination des déchets.
- **La sécurité structurelle, c'est-à-dire** qu'il n'y a pas de dommages au bâtiment ou à des parties du bâtiment qui proviennent ou affectent les fondations, les murs porteurs ou d'autres éléments structurels, et qui compromettent directement la résistance mécanique et la stabilité du bâtiment.
- **Sécurité en cas d'incendie,** afin que les utilisateurs des locaux puissent quitter les lieux en toute sécurité (des moyens d'évacuation adéquats doivent être prévus pour permettre aux occupants de quitter ou d'atteindre un endroit sûr à l'intérieur des locaux en toute sécurité), que la propagation du feu à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment puisse être limitée, que des équipements et des installations adéquats soient prévus pour permettre la détection, le contrôle et l'extinction de l'incendie et la transmission de l'alarme aux occupants et pour permettre l'intervention des équipes de lutte contre l'incendie et des équipes de secours.

La résistance au feu de la structure porteuse doit également être assurée et maintenue pendant le temps nécessaire pour satisfaire aux exigences de base en matière de sécurité incendie.

- **Sécurité d'utilisation, afin** que l'utilisation normale des espaces ne présente pas de risque d'accident pour les personnes.
- **L'accessibilité,** de manière à permettre aux personnes à mobilité et communication réduites et à faciliter l'accès et l'utilisation non discriminatoires, indépendants et sûrs des espaces pour les personnes handicapées.

5.2 QUALITÉ STRUCTURELLE

Au niveau structurel, le projet intégrera une analyse structurelle dérivée **des actions identifiées par l'étude de faisabilité constructive, l'Avant Projet Sommaire Basic Project et son extension dans le projet des structures, afin de répondre aux besoins structurels du bâtiment, en définissant les mesures de réparation, de restauration et de conservation, ainsi que les renforcements structurels nécessaires pour la structure. Les opérations de rénovation et d'extension (si nécessaire) des espaces, adaptées aux besoins actuels de l'Instituto Cervantes, incluant les critères suivants, seront incluses :**

1. Évaluation détaillée par vérification quantitative de la capacité portante et de l'aptitude au service de la structure, en tenant compte des processus de détérioration possibles.
2. Étude des charges admissibles et de la marge de sécurité pour les nouvelles charges et utilisations proposées dans le cadre de la rénovation.
3. Caractérisation des éléments structurels préexistants et catalogue des dommages et pathologies détectés, indiquant leurs causes et les mesures nécessaires en fonction de l'analyse structurelle et des nouvelles charges proposées dans le projet de rénovation, conformément à la réglementation en vigueur.
4. Analyse et propositions d'action au niveau typologique, comme base pour la définition complète des interventions de conversation, réparation, renforcement et/ou remplacement dans le projet de structures, en accord avec les études pathologiques, matérielles et géotechniques.
5. Les données de départ et les hypothèses (conformément au programme d'exigences spécifié), les bases

de calcul et les procédures utilisées pour l'ensemble du système, ainsi que les caractéristiques des matériaux concernés doivent être établies.

6. Justifier de son adaptation aux exigences techniques établies dans le Code Technique de la Construction (CTE) et à la réglementation en vigueur.

D'une manière générale, en ce qui concerne la question structurelle, l'adjudicataire veillera à ce que la réhabilitation structurelle soit conforme à la valeur architecturale, historique, patrimoniale et culturelle du bâtiment. A titre indicatif, les préceptes suivants peuvent être pris en compte :

- **ISCARSAH** : Le Comité scientifique international pour l'analyse et la restauration des structures du patrimoine architectural (ISCARSAH), qui est un comité technique du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), surveille la réhabilitation des structures du patrimoine.

- **Lignes directrices InnovaConcrete pour la conservation du patrimoine en béton**. Dans le cadre du projet *InnovaConcrete*, le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine du XXe siècle (ISC20C) a publié en 2020 les Lignes directrices *InnovaConcrete pour la conservation du patrimoine en béton* ("le document de Cadix").

- **Guide des matériaux Innovaconcrete** : <https://www.innovaconcrete.eu/materials/>

5.3 QUALITÉ ARCHITECTURALE

En particulier, l'action doit être réalisée conformément aux critères d'intervention de qualité architecturale suivants.

Le projet de rénovation doit **mettre en valeur le caractère unique du bâtiment** en tant que valeur représentative de l'architecture du mouvement moderne, et en particulier de la ligne rationaliste espagnole, en préservant, pour l'essentiel, sa configuration typologique caractéristique et, dans son intégralité, le langage de composition architecturale qui le différencie.

6. PLANIFICATION DU TRAVAIL

La période exécutive et administrative du contrat aura une durée de **20 MOIS** à compter de la date de signature. Les délais pour la fourniture des services couverts par le contrat seront conformes au calendrier suivant, établissant les DÉLAIS PARTIELS décrits ci-dessous :

1 MOIS pour la rédaction du dossier complet de permis de construire, à compter de la communication par Tragsa Tragsa de l'ordre de démarrage des travaux. Cette date sera officialisée par la signature de l'acte de commencement du projet correspondant.

Une fois la rédaction achevée et la documentation livrable soumise à Tragsa, cette dernière soumettra le projet de base à l'Institut Cervantes pour approbation (*) et, une fois l'approbation obtenue, elle préparera le *dossier des permis de construire* afin d'entamer les procédures nécessaires à la demande d'une licence à Casablanca. Si, au cours de la période de traitement de la demande de licence, il y a des exigences, des objections ou des demandes de correction ou de fourniture de documents par les autorités locales, Tragsa en informera l'adjudicataire et il lui incombera de répondre à ces objections et de fournir des corrections avec la plus grande diligence.

3 MOIS pour la préparation du dossier du projet d'exécution à compter de l'ordre de démarrage par Tragsa, une fois que le projet de base complet étendu a été approuvé et que l'équipe d'architectes locale autorisée au Royaume du Maroc pour l'élaboration des projets a été désignée.

Un projet concis et détaillé sera élaboré de manière à permettre l'attribution ultérieure des marchés et l'exécution matérielle des travaux. L'approbation et la supervision technique du projet d'exécution (*) par le bureau de supervision technique des projets de l'administration espagnole compétente désigné à cet effet seront nécessaires pour que Tragsa puisse entamer la phase suivante, qui aboutira à l'exécution matérielle des travaux inclus dans le projet.

Si, pour la supervision technique du projet, des exigences ou des objections sont formulées par l'administration espagnole compétente, Tragsa en informera l'adjudicataire afin qu'il puisse répondre à ces objections avec la plus grande diligence.

15 MOIS pour l'exécution matérielle des travaux, à compter de la date de signature de l'acte de commencement et de mise en place des travaux. Pendant cette période, le soumissionnaire retenu fournira une assistance technique dans la phase d'exécution des travaux, au moyen des mécanismes de supervision et de contrôle établis.

1 MOIS pour la clôture des travaux et la présentation de la documentation "As-Built". Au cours de cette phase, l'adjudicataire rassemblera et présentera à Tragsa, de manière ordonnée et classée, toute la documentation générée au cours de la phase précédente grâce à l'assistance technique fournie tout au long des travaux, afin que Tragsa puisse rédiger le cahier des charges et la documentation du projet tel qu'il a été construit.

(*) : le temps nécessaire aux approbations et à la supervision des livrables de chaque phase n'a pas été calculé aux fins des délais. Les délais indiqués ci-dessus sont des délais exécutifs pour l'exécution des fonctions contractuelles, à partir de la communication de TRAGSA pour les initier, jusqu'à la présentation des livrables de chaque phase.

7. MONTANT DE BASE DU MARCHÉ

Le montant de base de ce marché est de **DEUX CENT QUINZE MILLE ET CINQ CENT HUIT VINGT-SEPT CENTS (215 508,22 €), conformément** au BORDEREAU des unités et des prix unitaires suivant :

Les offres dépassant le montant de base du marché ne seront pas acceptées.

Códe	Ud	Description	Qtité	Prix per Unité	Montant H.T
01		RÉDACTION DE PROJET			
01.01	ud	Dossier de Permis de Construire	1,00	9.326,60 €	9.326,60 €
01.02	PA	Études Techniques Auxiliaires	1,00	3.000 €	3.000 €
01.03	ud	Dossier de Projet d'Exécution	1,00	40.241,51 €	40.241,51 €
02	ud	SUIVI DES TRAVAUX/MAÎTRISE D'OEUVRE	1,00	90.107,17 €	90.107,17 €
03	ud	DOCUMENTATION AS BUILT	1,00	3.000,00 €	3.000,00 €
04	ud	COORDINATION SECURITÉ PROTECTION SANTÉ	1,00	33.914,91 €	33.914,91 €
		Total			179.590,19 €
05	ud	20% TVA			35.918,04 €
		Montant Total Base de Marché (TVA Compris)			215.508,223 €

L'offre est exprimée en chiffres et en lettres ; en cas de divergence entre la valeur en chiffres et en lettres, la valeur en lettres prévaut. En cas d'erreur arithmétique dans l'évaluation totale de l'offre, les prix unitaires proposés seront pris en compte. Toute modification du budget doit être approuvée par la direction de TRAGSA avant son exécution.

Ce montant comprend les études complémentaires, les échantillonnages, les prélèvements ou les tests nécessaires au respect de la réglementation marocaine applicable ou tout autre coût auxiliaire jugé nécessaire à la bonne réalisation de l'objet du présent appel d'offres, ainsi que tout matériel auxiliaire qu'il pourrait être nécessaire d'acquérir, équipement technique, équipement de mesure, support informatique, scanner, frais d'impression, etc.

Il comprend également les frais accessoires ou complémentaires relatifs à l'adjudicataire pour la bonne exécution de l'objet du présent appel d'offres, tels que les frais de voyage, de transport, de déplacement, de séjour, d'hébergement et de repas, d'assurance, les taxes, les frais de douane ;

Les prix unitaires comprennent tous les montants correspondant à ces frais, accessoires ou coûts complémentaires, nécessaires à la bonne exécution du Service, conformément aux conditions énoncées dans le présent cahier des charges.

Conformément à ce qui précède, et aux fins d'une meilleure évaluation et appréciation économique, les soumissionnaires pourront constater in situ l'état des espaces qui abriteront le siège culturel de l'Instituto Cervantes, rue d'Alger à Casablanca, leurs caractéristiques constructives et le type de travaux à réaliser, et ne pourront en aucun cas invoquer l'ignorance ou l'existence d'éléments imprévus. A cet effet, **pendant la période de publication de l'appel d'offres, IL SERA POSSIBLE DE VISITER LE BÂTIMENT**, et **UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE DEVRAIT ÊTRE DEMANDÉ A TRAGSA** par courrier électronique à l'adresse suivante : Sabela Fidalgo, sfidalgo@tragsa.es.

8. LES MOYENS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

8.1 MOYENS HUMAINS

Le bureau d'études d'architecture et de structure adjudicataire des travaux doit affecter au contrat une équipe technique multidisciplinaire qualifiée, dont la composition minimale est nécessaire à l'exécution des travaux selon les normes de qualité requises. Le personnel technique qui composera l'équipe principale pour la fourniture des services d'architecture, de construction, de structure et d'installation, tels que décrits dans le présent cahier des charges, sera le suivant :

-1 Architecte de projet avec plus de 15 ans d'expérience dans les projets architecturaux et la gestion de la construction, avec une expérience préalable dans la réhabilitation, la restauration et la conservation de bâtiments ayant une protection historique ou une valeur patrimoniale.

Il/elle aura le profil d'un Architecte Senior, avec un Diplôme d'Etat et inscrit au tableau de l'Ordre National des Architectes du Maroc avec le numéro d'autorisation correspondant qui lui permet professionnellement au Maroc de signer des projets d'Architecture, ainsi que d'exercer les fonctions d'un architecte et d'assumer ses responsabilités légales. Il assumera les fonctions d'architecte du projet, signataire du projet, conformément à la législation marocaine. Il sera l'interlocuteur principal de l'équipe avec les responsables de TRAGSA.

Il/Elle disposera d'une expérience vérifiable dans l'élaboration de projets architecturaux pour la réhabilitation de bâtiments bénéficiant d'une protection historique ou d'une valeur patrimoniale, ainsi que dans le suivi de l'exécution de ces travaux, en veillant à la qualité architecturale de la réhabilitation par l'application de critères de conservation.

Au cours des dix (10) dernières années, il/elle doit avoir rédigé et dirigé les travaux d'un (1) projet similaire à l'objet du présent appel d'offres, à savoir la rénovation d'un bâtiment singulier ayant une valeur patrimoniale. Un **CV** doit être fourni pour attester de cette expérience.

-1 Consultant/e senior spécialisé/e dans les structures avec plus de 15 ans d'expérience dans les projets architecturaux et la gestion de la construction, avec une expérience préalable dans la réhabilitation complexe de structures en béton.

Il/Elle aura le profil d'Ingénieur civil/architecte - spécialiste en structures - avec un diplôme universitaire (Bac + 5) en École d'ingénieurs de la construction, de génie civil ou École d'Architecture avec une spécialisation en calcul mathématique, scientifique ou bien en structures, apte à la rédaction d'études sur les Structures, l'Assainissement et l'Étanchéité et à leur suivi sur le terrain.

Il/elle aura une expérience avérée dans la rédaction de projets structurels pour la réhabilitation complexe de bâtiments à structure en béton, ainsi que dans le suivi de l'exécution de ces travaux, en veillant à la qualité de la réhabilitation structurelle.

Au cours des dix (10) dernières années, il/elle doit avoir participé à l'élaboration et à la gestion d'un projet structurel similaire à l'objet du présent appel d'offres, c'est-à-dire un (1) projet de réhabilitation et de conservation de structures en béton dans des bâtiments. Un **CV** doit être fourni avec la preuve de l'expérience.

-1 Consultant/e senior spécialisé/e dans les installations de bâtiment avec au moins 10 ans d'expérience dans la participation à l'élaboration de projets de construction et la conception d'installations de protection contre l'incendie, ainsi que dans le contrôle de l'exécution et la supervision

de ces installations. Il doit également être un expert dans le traitement, la révision et l'application des règlements techniques.

Il/elle aura le profil d'Ingénieur d'études en sécurité incendie (BAC +5 avec un diplôme universitaire en École d'ingénieurs spécialisée en construction, génie civile ou bâtiment durable avec une spécialisation en sécurité incendie) accrédité par la Protection Civile du Royaume du Maroc (accréditation D21).

Il/elle doit avoir participé, au cours des dix (10) dernières années, à la préparation d'études d'installations de protection incendie pour au moins un (1) bâtiment similaire à l'objet du présent appel d'offres, c'est-à-dire la rénovation d'un bâtiment à usage administratif, éducatif, culturel ou institutionnel, ou équivalent. Un **CV** doit être fourni pour attester de l'expérience.

-1 Consultant/e senior spécialisé/e dans les installations de bâtiment avec au moins 10 ans d'expérience dans l'élaboration de projets de construction et la conception d'installations d'électricité, de gaz, de climatisation, de chauffage, de plomberie et d'assainissement, ainsi que dans le contrôle et la supervision de l'exécution de ces installations. Il doit être expert dans le traitement, la révision et l'application des règlements techniques.

Il/Elle aura le profil d'Ingénieur/architecte d'études d'installations (BAC +5 avec un diplôme universitaire en École d'ingénieurs spécialisée dans la construction, le génie civile, le bâtiment durable l'architecture ou en École d'Architecture avec une spécialisation dans les réseaux d'énergie) appropriée pour la rédaction d'études d'Installations d'électricité/ gaz/ climatisation/ chauffage/ plomberie et assainissement et le suivi de leur exécution sur chantier.

Il/Elle doit avoir participé, au cours des dix (10) dernières années, à l'élaboration des projets d'installation d'au moins un (1) bâtiment similaire à l'objet du présent appel d'offres, c'est-à-dire la rénovation d'un bâtiment à usage administratif, éducatif, culturel ou institutionnel, ou équivalent. Un **CV** doit être fourni pour attester de l'expérience.

-1 Consultant/e senior en SECURITÉ ET PROTECTION SANTÉ avec plus de 5 ans d'expérience dans la coordination de la santé et de la sécurité dans les travaux de construction, avec une expérience préalable dans la rénovation.

Il/ elle aura le profil d'Ingénieur civil/architecte (Bac +5 ou Bac +3) avec un diplôme universitaire en École d'Ingénierie de la Construction, de Génie Civile, de Prévention des Risques ou en École d'Architecture, en possession d'une Attestation de compétence en Sécurité et Protection de la Santé - soit 5 ans d'expérience confirmée en coordination sécurité et protection de la santé sur des chantiers de construction.

Au cours des dix (10) dernières années, il/elle doit avoir participé à la coordination de travaux sur une structure similaire à l'objet du présent appel d'offres, c'est-à-dire un (1) projet de réhabilitation et de conservation de structures en béton dans des bâtiments.

Vous devez fournir un **CV** avec une preuve d'expérience.

-1 Consultant/e senior spécialisé/e dans les installations de bâtiments avec au moins 10 ans d'expérience dans la préparation d'études d'efficacité énergétique et de limitation de la demande d'énergie pour les bâtiments.

Il/ Elle aura le profil d'Ingénieur/architecte d'études en efficacité énergétique (BAC +5 avec un diplôme universitaire en École d'ingénieurs spécialisée dans la construction, le génie civile, le bâtiment durable ou en

École d'Architecture avec une spécialisation en sciences de l'environnement ou génie thermique), apte à la rédaction d'études thermiques dans le bâtiment.

Avoir participé, au cours des dix dernières années, à la préparation d'au moins le certificat énergétique d'un bâtiment similaire à l'objet du présent appel d'offres, c'est-à-dire la rénovation d'un bâtiment à usage administratif, éducatif, culturel, public ou équivalent. Un **CV** doit être fourni avec la preuve de l'expérience.

Il s'agit de la composition de l'**EQUIPE PRINCIPALE DE TRAVAIL** décrite pour le développement des services d'assistance technique nécessaires à la réalisation des travaux et donc du personnel technique qui composera au moins l'équipe affectée au Contrat. Ces profils professionnels formeront une équipe professionnelle cohérente, qui travaillera de manière coordonnée et devra avoir une continuité entre la phase de rédaction du Dossier de Permis de Construire, le Projet d'Exécution, ainsi que dans la phase de suivi de l'exécution des Travaux. En cas de force majeure ou de nécessité de changer les membres de l'équipe désignée, les nouveaux candidats à désigner doivent être soumis à l'approbation de Tragsa et doivent répondre aux exigences et à l'expérience requises dans chaque cas.

Des CV doivent être fournis pour chacun d'entre eux. Les documents attestant des qualifications académiques du personnel technique proposé doivent être inclus, ainsi que les caractéristiques des projets et travaux présentés par les soumissionnaires, afin de confirmer que l'expérience acquise est considérée comme analogue à l'objet du présent appel d'offres, dans les termes énoncés ci-dessus, et qu'elle est celle requise conformément aux besoins du projet.

8.2 MOYENS MATÉRIELS

- Le bureau d'études d'architecture, d'ingénierie et de structures de bâtiments disposera également d'une équipe de soutien régulier dans le **BUREAU TECHNIQUE OU LE BACK-OFFICE**, pour les travaux nécessaires d'inspection et de mesure, d'enquête ou de collecte de données, afin d'assurer l'opérabilité du travail des techniciens dans le cadre du présent contrat en toutes circonstances, tant pour l'élaboration du projet que pour les travaux. Il apportera son soutien dans les travaux de dessin, de conception et de calcul, les ressources topographiques et photographiques ou le scanner 3D, les travaux complémentaires pour la préparation de la documentation ou des présentations, la reprographie et l'impression, ainsi que les tâches administratives, la facturation, la comptabilité, etc.
- Le bureau d'études d'architecture, d'ingénierie et de structures du bâtiment disposera des moyens informatiques, télématiques, audiovisuels et de tout autre moyen technologique nécessaire à l'exécution des travaux prévus au contrat. Les **LOGICIELS TECHNOLOGIQUES** et les outils graphiques nécessaires qui seront mis à la disposition du projet par le bureau technique seront au minimum les suivants :
 - Pack Office, Word, Excel, Outlook, Powerpoint
 - Acrobat Professional
 - Dessins CAO : Autocad 2D, 3D, BIM : Revit
 - Modélisation 3D : SketchUp, Rhino
 - Logiciel spécifique pour le calcul des structures
 - Logiciel spécifique pour le calcul des installations
 - Images : Photoshop, Illustrator, InDesign
- Dans le cadre du Back Office, le Cabinet fournira les moyens nécessaires pour effectuer des communications en **LANGUE ESPAGNOLE (niveau B2 minimum)** si nécessaire, aura les moyens de traduire des documents de l'espagnol au français et vice versa, pourra lire et étudier des documents techniques générés en espagnol par des agents espagnols pour leur étude, leur analyse et leur révision.

- Le bureau d'études d'architecture, d'ingénierie et de structures du bâtiment doit fournir le contrat de prestation de service, la **PARTICIPATION** à autant de **RÉUNIONS** que **TRAGSA** le demande - tant en personne que par voie télématique -, ainsi que la possibilité d'être présent dans le bâtiment faisant l'objet de l'action à CASABLANCA, lorsque les circonstances particulières l'exigent (pour la collecte de données et l'évaluation initiale, pendant l'élaboration des différentes phases du projet et par la suite dans le suivi des travaux), et doit se rendre sur place à la demande, lorsque le projet l'exige.
- Ils doivent également fournir les moyens auxiliaires nécessaires pour garantir la **PRÉVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL** dans la zone de travail, en dotant leur personnel des équipements de protection individuelle jugés nécessaires dans chaque cas, pour la prestation des services contractés.

9. ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le bureau d'études d'architecture, d'ingénierie et de structures de bâtiments doit souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour la prestation du service d'assistance technique, avec une couverture minimale de **179 590,19 euros**, qui doit rester en vigueur pendant toute la durée du contrat.

10. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Si la société de conseil en architecture, ingénierie et structures de bâtiment, pour des raisons qui lui sont imputables, accuse des retards par rapport au(x) délai(s) total(aux) ou partiel(s) fixé(s) dans le contrat, TRAGSA peut opter pour la résiliation du contrat ou l'imposition de pénalités sur le montant du contrat équivalant à 0,1 % du montant total offert pour chaque jour de retard, sans qu'il soit nécessaire de notifier au préalable à la société l'accusation de retard. Le paiement des pénalités n'exclut pas les dommages et intérêts auxquels TRAGSA peut prétendre. Le montant maximum des pénalités sera de 5 % du montant total du marché.

11. FACTURATION

Les travaux seront réalisés conformément aux étapes et aux délais établis dans la section correspondante du présent cahier des charges. Les éléments couverts par le contrat sont certifiés comme suit :

- ✓ **Remise du dossier de Permis de Construire :**
 - Après la remise du Dossier Complet de Permis de Construire et la notification de sa conformité par Tragsa, l'adjudicataire procédera à la certification de **20%** du montant du contrat correspondant à ce concept. Une fois les licences pertinentes obtenues favorablement auprès des autorités compétentes autorisant le démarrage effectif des travaux, l'adjudicataire procédera à la certification des **80% restants**.
- ✓ **Préparation du projet d'exécution.**
 - Après la remise du Dossier de Projet d'Exécution Complète et la notification de sa conformité par Tragsa, l'adjudicataire procédera à la certification de **90%** du montant du contrat correspondant à ce concept. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la part du Bureau technique de supervision des projets du MAEC en Espagne, l'adjudicataire certifiera les **10 % restants**.
- ✓ **Gestion optionnelle de l'exécution des travaux :** pour un suivi correct de l'exécution des travaux, les concepts seront certifiés de la manière suivante :

$$i = (C_i/P_o) * P_c$$

Être :

Pc = le **montant total** à certifier par l'adjudicataire pour les travaux de gestion du site

i = **Montant mensuel de** la certification par la direction du site pour chaque mois

Où ?

Ci : Montant de la Certification mensuelle de l'exécution matérielle des TRAVAUX, délivrée au cours du mois "i" du même mois, soit $\sum_i^n C_i = P_o$

Po : Budget total de l'adjudication pour les TRAVAUX de la phase 1 (montant à déterminer après la passation des marchés correspondants pour les travaux à réaliser au cours de la phase 1).

Ci/Po représente le pourcentage d'avancement des travaux, au cours du mois i, où $((\sum_i^n Ci)/Po) = 1$

✓ **Coordination de la sécurité et protection de la santé.**

Le budget d'adjudication pour ce concept du contrat sera payé au moyen de certifications mensuelles, liées à l'avancement des travaux d'une manière identique à l'approche du concept précédent, appliquée au concept de coordination de la santé et de la sécurité des travaux.

✓ **Fourniture de la documentation sur l'état d'avancement des travaux et sur l'achèvement des travaux**

Après livraison du dossier complet "As Built" et notification de sa conformité par Tragsa, l'adjudicataire procédera à la certification de **100%** du montant du contrat correspondant à ce concept.

12. MODE DE PAIEMENT

TRAGSA paiera les factures émises par l'adjudicataire dans les 30 jours suivant l'approbation de la facture par TRAGSA. TRAGSA paiera le montant des factures par virement bancaire depuis l'Espagne sur le compte accrédité par l'adjudicataire (sur présentation d'un certificat bancaire).

Les factures seront payées par virement bancaire depuis l'Espagne, en utilisant la répartition tarifaire "SHA". Le groupe TRAGSA assumera ses coûts d'exploitation et l'adjudicataire du contrat assumera ceux que sa banque pourra lui facturer.

A cette fin, l'adjudicataire communiquera aux représentants de TRAGSA le code associé au compte bancaire sur lequel TRAGSA doit effectuer le paiement.

Les paiements sont effectués en euros et le taux de change à appliquer aux factures émises sera celui correspondant au jour de la signature du contrat.

13. ANTICIPATION

Afin d'entreprendre les actions préparatoires nécessaires pour couvrir les coûts initiaux du projet, après la signature du contrat, l'adjudicataire peut demander à TRAGSA un paiement anticipé allant jusqu'à 10% de la valeur du contrat, sous réserve de la fourniture d'une garantie de paiement anticipé. Cette garantie doit être émise en euros par une institution financière ayant une notation minimale de "A" ou équivalente d'une agence de notation internationale (Standard & Poor's et/ou Moody's et/ou Fichte) et confirmée par une institution financière espagnole.

La garantie est d'un montant égal au montant total de l'avance demandée (maximum 10 % du montant du marché) et est valable jusqu'à ce que l'adjudicataire ait remboursé l'intégralité de cette avance. Le montant avancé est déduit progressivement, selon le même pourcentage, des certifications ordinaires établies dans le présent cahier des charges.

14. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Si, pour des raisons qui lui sont imputables, l'adjudicataire accuse un retard par rapport à la période totale prévue dans le calendrier établi dans le document d'appel d'offres, TRAGSA peut choisir entre la résiliation du contrat ou l'imposition de pénalités journalières de 0,1 % de la valeur du montant des travaux non exécutés dans les délais. Si les pénalités de retard atteignent 5 % du montant du contrat (hors TVA), TRAGSA sera habilitée à résilier le contrat sans obligation de notifier préalablement à l'adjudicataire son manquement.

15. LES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

L'adjudicataire déclare connaître les obligations législatives en matière d'environnement qui peuvent s'appliquer aux activités qu'il exerce dans le cadre du présent marché et s'engage à respecter toutes les exigences et prescriptions légales qui lui sont applicables en matière d'environnement.

L'adjudicataire, conformément à la réglementation qui le concerne dans le cadre de l'activité à réaliser, déclare son intention de réduire au strict nécessaire la consommation de matières premières qui compromettent la durabilité des écosystèmes naturels dont elles sont issues.

16. LA PRÉVENTION DES RISQUES CRIMINELS

La personne engagée s'engage à connaître et à accepter le code d'éthique du groupe TRAGSA, qui peut être consulté sur le site web :

<https://www.TRAGSA.es/es/grupo-TRAGSA/quienes-somos/Documents/codigo-etico/codigo-etico-grupoTRAGSA-2020.pdf> et partager les principes de base qui y sont contenus, ainsi que l'engagement du groupe TRAGSA en faveur d'une bonne gouvernance d'entreprise et de politiques de transparence, conformément aux normes internationalement reconnues en la matière.

De même, le contractant sera soumis au respect du code d'éthique du groupe TRAGSA et s'engagera à signaler tout risque ou non-respect dont il aurait connaissance pendant la durée du contrat.

17. CLAUSE ANTI-CORRUPTION

Le contractant s'engage dans le contrat à ce que, à la date d'entrée en vigueur de celui-ci, ni l'adjudicataire, ni ses dirigeants, administrateurs, employés ou collaborateurs, que ce soit par eux-mêmes ou par personne interposée, n'aient offert, promis, donné, autorisé, sollicité ou accepté un bénéfice ou un avantage indu, financier ou autre, ou laissé entendre qu'il le ferait ou pourrait le faire à tout moment à l'avenir, ou qu'il le ferait à l'avenir, à toute autorité ou tout agent public lié d'une manière ou d'une autre au contrat, ou accompli ou accomplira tout autre acte susceptible d'impliquer un comportement contraire à la convention de l'OCDE ou au code pénal espagnol ou marocain.

18. CONFIDENTIALITÉ

Les deux parties reconnaissent le caractère confidentiel de toute documentation ou information à laquelle elles peuvent avoir accès dans le cadre de l'exécution de l'objet du contrat, s'engageant à maintenir le caractère confidentiel de tous les éléments qui s'y rapportent et, par conséquent, à ne pas divulguer à des tiers, directement ou indirectement, en tout ou en partie, des données ou des informations découlant du présent contrat.

De même, les deux parties s'engagent à adopter les mesures nécessaires pour empêcher la divulgation de toute information ou document auquel elles ont accès, en garantissant sa sécurité et en s'engageant, le cas échéant, à avertir leurs employés du caractère confidentiel des informations dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

19. LA RÉOLUTION DES CONFLITS

En cas de litige, de conflit ou de réclamation découlant directement ou indirectement de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat et de sa résolution non amiable, les deux parties se soumettront à l'arbitrage d'un expert désigné par le tribunal d'arbitrage de la Chambre officielle de commerce, d'industrie et de services de Madrid (Espagne), conformément au règlement d'arbitrage en vigueur à la date de présentation de la



demande d'arbitrage. Le tribunal arbitral désigné à cet effet sera composé d'un seul arbitre et la langue de l'arbitrage sera l'espagnol. Le lieu de l'arbitrage sera Madrid et sera régi par le droit espagnol.

Aucune variante ne peut être soumise

Madrid, le 7 novembre 2023